

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 17 janvier 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Jean-Jacques Dupuis

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2016
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2016
6. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 154 412.59\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Confection de dépliants explicatifs du compostage
10. Achat de tapis pour les chambres de joueurs du complexe récréatif Jacques Massé
11. Approbation des montants pour les organismes de la Municipalité de Preissac
12. Travaux à prévoir pour un espace d'entrepôt
13. Déclarations d'intérêt pécuniaires
14. Reddition pour le PARRM
15. Fin de la période de probation de monsieur Didier Mauén (17 janvier 2017)
16. Varia
17. Période de questions réservées à l'assistance
18. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant au varia : Publicité municipale.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2016;

02-01-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2016;

03-01-2017

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2017

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1600891 à C1600897 et la séquence C1700001 à C1700058. La séquence des chèques en ligne L1600056 à L1600058 et L1700001 à L1700002.

Total des factures de décembre 2016	53 757.30\$
Total des factures de 2017	13 346.19\$
Total paiement direct mensuel 2016	3 840.06\$
Total paiement direct mensuel 2017	27 019.76\$
Total des salaires	56 449.28\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>154 412.59\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 17 janvier 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

9. CONFECTION DE DÉPLIANTS EXPLICATIFS DU COMPOSTAGE;

05-01-2017

9. Confection de dépliants explicatifs du compostage.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 600 dépliants d'information au montant de 343.00 \$ plus les taxes applicables

10. ACHAT DE TAPIS POUR LES CHAMBRES DE JOUEURS DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

06-01-2017

10. Achat de tapis pour les chambres de joueurs du complexe récréatif Jacques Massé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de tapis Dura-Shock pour le CRJM pour un montant de 2,840.00 \$ plus les taxes applicables.

11. APPROBATION DES MONTANTS ALLOUÉE POUR LES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

07-01-2017

11. Approbation des montants alloués pour les organismes de la Municipalité de Preissac.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2017;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,700.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 1,500.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Défi Contre-courant : commandite au dos des chandails (4,500.00 \$)
- Journal l'alliance : 13,500.00 \$ et 500.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancrède : 2,500.00 \$

12. TRAVAUX À PRÉVOIR POUR UN ESPACE D'ENTREPÔT;

08-01-2017

12. Travaux à prévoir pour un espace d'entrepôt.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 1,000.00 \$ pour la fabrication de barrière pour limiter l'accès à une partie du tour extérieur de la patinoire pour en faire un lieu d'entreposage.

13. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DES ÉLUS;

13. Déclaration d'intérêt pécuniaire des Élus.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil que tous les Élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires et que ce dernier transmettra une lettre au MAMOT tel que prescrit par LERM.

14. DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL;

09-01-2017

14. Demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, nous annonçait le 10 août 2016, qu'il accordait à notre municipalité une contribution financière maximale de 10 000 \$ échelonnée sur 3 années budgétaires destinée à l'amélioration de notre réseau routier;

ATTENDU QU'une seconde lettre, datée du 7 septembre 2016 et signée par Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, nous annonçait qu'il accordait à notre municipalité une contribution financière maximale de 15 000 \$ destinée à l'amélioration de notre réseau routier pour l'exercice financier 2016-2017;

ATTENDU QUE les travaux sont exécutés et se décrivent comme suit :

Nom du chemin	Nombre de ponceaux	Mètres linéaires de fossé	Coût travaux prévus	Coût travaux réalisés 2016
Cèdres	1 ponceau	200 mètres	3 200 \$	5 156 \$
de la Baie	1 ponceau	100 mètres	2 600 \$	4 200 \$
Villageois	1 ponceau		2 000 \$	5 938 \$
Coteaux	2 ponceaux	100 mètres	4 600 \$	8 331 \$
Principale		100 mètres	2 600 \$	2 887 \$
Vautrin	1 ponceau		0 \$	5 046 \$
Peupliers	Rechargement, épandage et compaction	3 200 mètres / 8000 tonnes de MG20	40 000 \$	16 204 \$
Total			55 000 \$	47 762 \$
Subvention accordée				25 000 \$
Solde				22 762 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement:

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

15. FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MONSIEUR DIDIER MAUEN (17 JANVIER 2017)

10-01-2017

15. Fin de la période de probation de monsieur Didier Mauen (17 janvier 2017)

ATTENDU QUE la période de probation du journalier « opérateur-chauffeur », monsieur Didier Mauen est terminée et que le conseil et le directeur général sont très satisfaits de son travail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la fin de la période de probation de monsieur Didier Mauen tel que prévu dans ses conditions d'embauche par la résolution # 173-09-2016.

16. VARIA;

16. Varia.

11-01-2017

16.1 Publicité municipale.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de commandite de la fabrique de ST-Raphael pour un de 613.00 \$ pour une visibilité dans leur bulletin paroissial.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

17. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Fosse septique
- Comptes à payer
- Entretien de l'église
- Afficheur de vitesse
- Soirée d'info sur l'église

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

12-01-2017

18. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 31.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 février 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 131 624.13\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour la plateforme de compostage
9. Inscription au congrès ADMQ (du 14 au 16 juin 2017)
10. Inscription au congrès des chefs pompiers (21 et 22 mai 2017)
11. Inscription au congrès des Maires (du 28 au 30 septembre 2017)
12. Adoption du programme de prévention
13. Achat d'un ordinateur pour la réception (2,555.86 \$)
14. Achat de deux pancartes des fleurons (340.00\$/chaque)
15. Résolution pour égalité et équité « homme-femme »
16. Achat d'élingue (503.54\$)
17. Autorisation de formations pour élus et employés
18. Avis de motion pour le règlement avec norme de construction de chemins pour verbalisation (261-2017) avec dispense de lecture
19. Adoption du projet de règlement (261-2017)
20. Achat de six conteneurs (11,920.93 \$)
21. Achat de manteaux et vestes pour le service incendie (3,396.36 \$)
22. Achat de toiles pour la Biblio secteur Tancrede (768.71 \$)
23. Engagement de monsieur Marco Lachance comme employé permanent
24. Baux (3) sur gravières (856.80 \$)
25. Achat d'un photocopieur (9,755.00 \$ + taxes)
26. Résolution pour la Coopérative informatique municipale (CIM)
27. Achat de deux tables à langer pour le complexe récréatif Jacques Massé (720.00 \$ plus taxes /chaque)
28. Appui financier pour l'Accueil d'Amos (500.00 \$)
29. Achat de balançoires (1 000.00 \$/chaque)
30. Varia
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
31. Période de questions réservées à l'assistance
32. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (6).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

13-02-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 17 JANVIER 2017;

14-02-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

15-02-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700059 à C1700130. La séquence des chèques en ligne L1700003 à L1700007.

Total des factures de janvier 2017	86 259.01\$
Total paiement direct mensuel	17 441.42\$
Total des salaires	27 923.70\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>131 624.13\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 février 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

8. RÉSOLUTION POUR LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE;

16-02-2017

8. Résolution pour la plate-forme de compostage.

ATTENDU QUE la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) prévoit le bannissement par règlement de l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020;

ATTENDU QUE la MRC a entrepris des démarches d'élaboration d'un projet de plateforme de compostage territorial dès 2006;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi s'est conformée aux exigences de la PQGMR en adoptant le règlement no 153 édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Abitibi, lequel prévoit « la mise en place des infrastructures nécessaires au compostage des matières organiques »;

ATTENDU QUE le règlement no 153 est entré en vigueur le 28 octobre 2016;

ATTENDU QUE deux programmes de subvention pour la mise en place d'infrastructure de compostage sont disponibles pour les municipalités jusqu'en décembre 2017;

ATTENDU QU'EN 2013, une seule municipalité a confirmé par résolution son intention de ne pas adhérer au projet territorial de plateforme de compostage proposé par la MRC;

ATTENDU QUE 15 municipalités rurales et les deux TNO font partie prenante du projet de plateforme de compostage déposé au programme de traitement des matières organiques par bio méthanisation ou compostage (PTMOBC) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour lesquels la MRC a obtenu le 15 mars 2015 une subvention de 705 244 \$;

ATTENDU QUE, pour avoir droit à la totalité de la subvention de 705 244 \$, le projet doit:

- Être implanté avant le 30 septembre 2019;
- Desservir plus de 70 % des portes du territoire couvert par la demande;
- Traiter plus de 85 % de la quantité totale de matières organiques estimée pour le territoire de la demande avant la fin de la 5e année d'opération;

ATTENDU QUE, pour se prévaloir d'un autre programme de subvention pour l'implantation d'infrastructures locales de compostage, les municipalités doivent se retirer par résolution de la demande déposée au PTMOBC;

ATTENDU QUE l'estimation à jour des coûts a été présentée lors de la Table des conseillers de comté du 14 décembre 2016;

ATTENDU QUE le retrait d'une ou plusieurs municipalités aura un impact sur les coûts à la porte présentés ainsi que sur le montant de la subvention PTMOBC;

ATTENDU QUE nonobstant le projet de plateforme territoriale, les municipalités doivent prendre les moyens nécessaires pour assurer le détournement des matières organiques de l'enfouissement;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre une décision sur le projet territorial de plateforme de compostage proposé par la MRC;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et unanimement résolu de maintenir notre adhésion.

ATTENDU QUE la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) prévoit le bannissement par règlement de l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020;

9. INSCRIPTION AU CONGRÈS ADMQ (DU 14 AU 16 JUIN 2017);

17-02-2017

9. Inscription au congrès ADMQ (du 14 au 16 juin 2017).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 14 au 16 juin 2017 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

10. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (21 ET 22 MAI 2017);

18-02-2017

10. Inscription au congrès des chefs pompiers (21 et 22 mai 2017).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 21 au 22 mai 2017 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

11. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES MAIRES (DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2017);

19-02-2017

11. Inscription au congrès des Maires (du 28 au 30 septembre 2017).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à participer au congrès des maires qui se tiendra du 28 septembre au 30 septembre 2017. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l' élu.

12. ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION;

20-02-2017

12. Adoption du programme de prévention.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac s'est engagée à élaborer un programme de prévention dans le but de protéger ses employés, ses installations et le public des accidents;

ATTENDU QUE les entreprises qui ont des employés couvert par la CSSNT doivent avoir un « programme de prévention » et que celui-ci doit être accepté par l'organisation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le « Programme de prévention » de la municipalité de Preissac tel que prépare par notre « Mutuelle de prévention » et présentée au membre du conseil avant cette réunion. Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin présentera à son personnel ledit programme dans le cadre d'une rencontre prévue à cette fin. Tous les employés devront signer une lettre d'adhésion à ce programme.

13. ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA RÉCEPTION (2,555.86\$);

21-02-2017

13. Achat d'un ordinateur pour la réception (2,555.86\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la proposition de « GYVA » pour la fourniture d'un ordinateur pour le poste de la réception avec le transfert de données, batterie, logiciel, etc. pour un montant de 2,555.086 \$.

14. ACHAT DE DEUX PANCARTES DES FLEURONS (340.00\$/CHAQUE);

22-02-2017

14. Achat de deux pancartes des Fleurons (340.00\$/chaque).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux pancartes pour les « Fleurons » avec poteaux pour un montant de 680.00 \$ plus les taxes applicables.

15. RÉSOLUTION POUR ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ «HOMME-FEMME»;

23-02-2017

15. Résolution pour égalité et équité «homme-femme».

ATTENDU QU'en se dotant d'une politique d'égalité et équité entre les femmes et les hommes, la municipalité de Preissac s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes de sa collectivité;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac s'engage à élaborer, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action pour l'égalité homme/femme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac s'engage à se doter d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes.

QUE la municipalité de Preissac s'engage à se mettre à la tâche dès le début de l'année 2017.

ÉTANT ENTENDU QUE le regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue accompagnera la municipalité dans cette démarche.

16. ACHAT D'ÉLINGUE (503.54\$);

24-02-2017

16. Achat d'élingue (503.54\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une élingue pour un montant de 503.54 \$

17. AUTORISATION DE FORMATION POUR ÉLUS ET EMPLOYÉS;

25-02-2017

17. Autorisation de formation pour Élus et employés.

ATTENDU QUE des formations sont offertes pour les Employés et/ou les Élus et que le temps pour l'inscription est limité, ainsi que le nombre de participants;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à inscrire des Employés et/ou des Élus pour l'année 2017, à des formations que celui-ci considèrera pertinentes selon les besoins et les budgets prévus à cette fin.

18. AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT FIXANT LES NORMES DE CONSTRUCTION DE CHEMINS POUR VERBALISATION (261-2017) AVEC DISPENSE DE LECTURE);

18. Avis de motion pour le règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation (261-2017) avec dispense de lecture.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion qu'un *règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation* avec dispense de lecture sera adopté le 14 mars 2017, à 19 h 00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

19. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT (261-2017);

26-02-2017

19. Adoption du projet de règlement (261-2017).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement # 261-2017 intitulé : *Règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation.*

20. ACHAT DE SIX CONTENEURS (11 920.23\$);

27-02-2017

20. Achat de six conteneurs (11 920.23\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

DE FAIRE l'achat de 6 conteneurs de 6 verges au montant de 11,920.23 \$, transport et livraison inclus.



21. ACHAT DE MANTEAUX ET VESTES POUR LE SERVICE INCENDIE (3 396.36\$);

28-02-2017

21. Achat de manteaux et vestes pour le service incendie (3 396.36\$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de manteaux et vestes pour le service incendie de Preissac chez le fournisseur « Colormax » au montant de 3,396.36 \$.

22. ACHAT DE TOILES POUR LA BIBLIO SECTEUR TANCRÈDE (768.71\$);

29-02-2017

22. Achat de toiles pour la Biblio secteur Tancrède (768.71\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de toiles de fenêtres pour la Biblio Sud au montant de 768.71 \$.

23. ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARCO LACHANCE COMME EMPLOYÉ PERMANENT;

30-02-2017

23. Engagement de monsieur Marco Lachance comme employé permanent.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac en collaboration avec la municipalité de Landrienne doit fournir un homme pour la cueillette des ordures de façon hebdomadaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est satisfaite du travail de monsieur Marco Lachance et que le poste de ce dernier était un poste temporaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et unanimement résolu :

DE CONFIRMER l'engagement de monsieur Marco Lachance comme un employé permanent à titre de journalier;

DE RECONNAITRE les derniers mois de travail comme probation et d'offrir la permanence à ce dernier à partir de maintenant;

DE PRÉCISER que, comme il s'agit d'une condition d'emploi, l'adhésion à l'assurance collective se fera à compter du 15 février 2017 donc, sans délai d'admissibilité.

24. BAUX (3) SUR GRAVIÈRES (856.80\$);

31-02-2017

24. Baux (3) sur gravières (856.80\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 856.80 \$ pour le renouvellement de (3) trois baux des gravières/sablières dont deux sont situés au chemin des noisetiers (BNE 7937 et BNE 39552) et l'autre dans la municipalité de La Motte (BNE 31281).

25. ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR (9 755.00\$ + TAXES);

32-02-2017

25. Achat d'un photocopieur (9 755.00\$ + taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Larouche bureautique » pour le remplacement du photocopieur pour un montant de 9,755.00 \$ plus les taxes et l'échange du photocopieur existant. Il est à noter que le montant du contrat d'entretien accordera une économie de 4,563.60 \$ plus les taxes sur 5 ans.

26. RÉOLUTION POUR LA COOPÉRATIVE INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM);

33-02-2017

26. Résolution pour la Coopérative informatique municipale (CIM).

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la municipalité de Preissac adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Stephan Lavoie, maire soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la municipalité de Preissac, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Stephan Lavoie, maire agisse à titre de représentant de la municipalité de Preissac dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

27. ACHAT DE DEUX TABLES À LANGER POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (720.00\$ + TAXES);

34-02-2017

27. Achat de deux tables à langer pour le complexe récréatif Jacques Massé (720.00\$ + taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux tables à langer pour le CRJM au montant de 720.00 \$ plus les taxes applicables.

28. APPUI FINANCIER POUR L'ACCUEIL (500.00\$);

35-02-2017

28. Appui financier pour l'Accueil (500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ACCORDER un appui financier de 500.00 \$ à la maison l'Accueil d'Amos.

29. ACHAT DE BALANÇOIRES;

36-02-2017

29. Achat de balançoires.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de quatre balançoires en bois avec toit pour un montant de +ou- 4,000.00 \$.

30. VARIA;

30. Varia.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

31. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Journal l'Alliance (subvention)
- Les comptes à payer
- Rencontre sur l'avenir de l'église
- Boîte aux livres
- Chemin des Riverains

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

37-02-2017

32. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 45.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 mars 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrède, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 171 867.95\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour le projet « banque d'image »
9. Avis de motion pour le règlement 258-2016 (PAE)
10. Avis de motion pour le règlement 259-2016 (modifiant le zonage)
11. Adoption du règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation # 261-2016
12. Achat de six bancs de parc (6 760.53\$)
13. Résolution pour le projet de jardinage « communautaire-école » avec un budget (2,000.00 \$)
14. Soumission pour le contrat de nivelage « été 2017 »
15. Soumission pour l'achat d'abat poussière «été 2017»
16. Proposition pour l'aménagement paysager « secteur Tancrède »
17. Soumission pour l'achat d'une déchiqueteuse (OK)
18. Demande d'aide financière de l'école Saint-Paul (1 350.00\$)
19. Entretien du cimetière pour l'été 2017
20. Demande de monsieur Gaston Miljours
21. Soumission pour suspension avant du camion de service (OK)
22. Proposition de service supplémentaire pour la demande de CA du camping (6 500.00\$)
23. Suivi du dossier de l'achat du chemin des Riverains
24. Varia
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
25. Période de questions réservées à l'assistance
26. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

38-03-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 FÉVRIER 2017;

39-03-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 février 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 février 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

40-03-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700131 à C1700199. La séquence des chèques en ligne L1700008 à L1700012.

Total des factures de mars 2017	125 998.62\$
Total paiement direct mensuel	18 364.90\$
Total des salaires	27 504.43\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>171 867.95\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 mars 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

8. RÉSOLUTION POUR LE PROJET «BANQUE D'IMAGE»;

41-03-2017

8. Résolution pour le projet «banque d'image».

ATTENDU QUE le réseau des agents de développement désire bâtir une banque d'image, laquelle facilitera le travail des agents de développement local;

ATTENDU QUE les municipalités participantes se réunissent pour déposer un projet commun au fonds local d'initiatives collectives (FLIC);

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac autorise l'agente de développement de La Corne, Catherine Bélanger, à déposer en son nom le projet au fonds local d'initiatives collectives;

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité de Preissac investira entre 25.00 \$ et 75.00 \$ dans le projet selon le nombre de municipalités participantes.

ÉTANT ENTENDU QUE les diverses communications relatives au projet se feront entre Madame Bélanger et l'agente de développement locale de notre municipalité, France Daoust.

ÉTANT ENTENDU QUE les diverses ententes seront signées par le directeur général, Gérard Pétrin.

9. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 258-2016 (PAE);

9. Avis de motion pour le règlement 258-2016 (PAE).

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion qu'un **règlement sur les aménagements d'ensemble portant le numéro 258-2016** avec dispense de lecture sera adopté le 11 avril 2017, à 19 h 00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

10. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 259-2016 (MODIFIANT LE ZONAGE);

10. Avis de motion pour le règlement 259-2016 (modifiant le zonage).

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion qu'un **premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 259-2016** avec dispense de lecture sera adopté le 11 avril 2017, à 19 h 00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES NORMES DE CONSTRUCTION DE CHEMINS POUR VERBALISATION #261-2016;

42-03-2017

11. Adoption du règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation #261-2016.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

Règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation

RÈGLEMENT n° 261-2017

1. Objet du règlement

Le présent règlement s'applique à tout chemin public ou privé à être construit dans la municipalité et non desservi par l'aqueduc ou l'égout. Il ne s'applique pas à un chemin temporaire construit pour fins d'exploitations forestières, minières ou agricoles.

2. Procédure administrative

Tout chemin à être construit doit d'abord faire l'objet d'un protocole d'entente avec la municipalité; il doit contenir les éléments suivants :

- 2.1 Les titres de propriété du terrain faisant l'objet du projet,
- 2.2 Un plan indiquant les élévations, les pentes et la composition du sol du terrain naturel ainsi que la présence de tout cours d'eau (permanent ou intermittent), lac, marais, étang ou milieu humide dans un rayon de 300 mètres,
- 2.3 Le plan projet de lotissement des terrains à être desservis par le chemin et les usages projetés de ces terrains,
- 2.4 Un plan de construction conforme à l'article 3 du présent règlement, L'échéancier des travaux de construction comprenant :
 - 2.4.1 Le déboisement et l'enlèvement du couvert végétal,
 - 2.4.2 Les déblais et remblais et le profilage de ceux-ci,
 - 2.4.3 La fondation granulaire et la compaction,
 - 2.4.4 Le pavage, le cas échéant,
 - 2.4.5 La desserte en électricité,
 - 2.4.6 La date prévue de la cession à la municipalité

3. Conception des chemins

- 3.1 Principes généraux de conception.

Le tracé des chemins doit éviter les tourbières, les zones inondables, les marécages, les secteurs mal drainés ou tout autre obstacle de nature à compromettre la sécurité des constructions futures.
- 3.2 Le piquetage du chemin projeté doit être effectué avant le début des travaux.
- 3.3 La conception du chemin doit être conforme au chapitre 6 du règlement de lotissement N° 240-2014 ainsi qu'à l'annexe A (Structure de la chaussée) faisant partie intégrante du présent règlement.
- 3.4 Le tracé du chemin doit respecter les dimensions suivantes :
 - 3.4.1 Une largeur minimale de chaussée carrossable de 7 mètres doit être aménagée, avec accotements de 1 mètre de chaque côté,
 - 3.4.2 La pente maximale du chemin doit être de 10%, et de 5% dans les cercles de virage,
 - 3.4.3 Le rayon de courbure minimum d'une courbe est de 85 mètres.

4. Construction des chemins

- 4.1 Préparation du terrain

Le sol végétal, les racines et les roches de plus de 300 mm doivent être enlevées sur toute l'emprise avant l'ajout du gravier et disposés selon la réglementation et l'approbation du directeur-général ou son représentant.
- 4.2 Précautions environnementales
 - 4.2.1 Tous les travaux de construction du chemin doivent respecter la réglementation provinciale applicable et les autorisations éventuelles à obtenir sont de la responsabilité du demandeur.
 - 4.2.2 Toute la végétation qu'il n'est pas nécessaire de couper devra être conservée.
 - 4.2.3 Les travaux de construction ne doivent pas être cause de nuisance par la poussière, le bruit ou les débris ou toute autre nuisance générée par les activités.
- 4.3 Structure du chemin
 - 4.3.1 La structure du chemin doit être composée :
 - 4.3.1.1 D'un minimum de 300 mm de sable de classe "A" sous les fondations,

- 4.3.1.2 D'un minimum de 250 mm de pierre concassée de diamètre 0-60 mm pour la fondation inférieure,
- 4.3.1.3 D'un minimum de 150 mm de pierre concassée de diamètre 0-20 pour la fondation supérieure (ou de 75 mm s'il y a asphaltage).
- 4.3.1.4 Tant les fondations inférieures que supérieures doivent être compactées à 98% du "proctor" modifié.

4.3.2 Fossés de drainage

- 4.3.2.1 La section des fossés doit avoir une pente de 1,5 horizontal par 1 vertical (sauf en présence de roc où on pourra accepter du 1 :10), une profondeur minimale de 1 mètre, mesurée à partir du profil du centre du chemin et une largeur minimale au fond du fossé de .3m.
- 4.3.2.2 Les fossés doivent avoir une pente d'écoulement minimale de 0,5 % et un minimum de 300 mm de profondeur sous la ligne d'infrastructure. Lorsque les terrains adjacents sont plus bas que le fond du fossé, un talus doit être aménagé de façon à retenir l'eau du fossé. Les talus de fossé ne doivent pas excéder 1 mètre de hauteur.
- 4.3.2.3 Le drainage des eaux de surface dans l'emprise ou à l'extérieur de celle-ci doivent être aménagés de façon empêcher l'érosion ou l'entraînement des particules fines au moyen de barrières à silt ou de bassin de sédimentation, notamment à proximité d'un cours d'eau.
- 4.3.2.4 La municipalité pourra exiger de stabiliser les talus et les abords des fossés par ensemencement hydraulique ou autres méthodes reconnues.
- 4.3.2.5 Une distance minimale de 2 m doit être conservée entre le bord du fossé et la limite de l'emprise.
- 4.3.2.6 Tout drainage vers une propriété (en provenance du chemin) doit faire l'objet d'une servitude de drainage et d'entretien.

4.3.3 Les ponceaux

- 4.3.3.1 Les ponceaux des entrées privées doivent être aménagés selon les normes du règlement N° 205-2009 et ses amendements "concernant les ponceaux des entrées privées".
- 4.3.3.2 Les ponceaux traversant la chaussée doivent être d'une longueur minimale de 12 mètres et d'un diamètre minimal de .6 m.

5. Prise en charge de la municipalité

- 5.1 Un chemin pourra être municipalisé uniquement lorsque tous les travaux prévus au protocole d'entente (art. 2) seront complétés et que sa conformité aura été attestée par le responsable des travaux publics et le directeur général.
- 5.2 La cession du chemin, par contrat notarié, pourra se faire après que les documents suivants auront été acheminés à la municipalité :
 - 5.2.1-Un plan "tel que construit,"
 - 5.2.2-Une quittance des sous-traitants, s'il y a lieu,
 - 5.2.3-Un plan de cadastre et les servitudes éventuelles.

Avis de motion : 14 février 2017
 Adoption : 14 mars 2017
 Publication : 21 mars 2017

12. ACHAT DE SIX BANCS DE PARC (6 760.53\$);

43-03-2017

12. Achat de six bancs de parc (6 760.53\$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 6 bancs de parc au montant de 6,760.53 \$, livraison incluse.

13. RÉOLUTION POUR LE PROJET DU JARDINAGE «COMMUNAUTAIRE-ÉCOLE» AVEC UN BUDGET (2 000.00\$);

44-03-2017

13. Résolution pour le projet du jardinage «communautaire-école» avec un budget (2 000.00\$).

ATTENDU QU'une résidente de Preissac a présenté un projet de jardinage en collaboration avec l'école de St-Paul de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement:

D'ACCORDER un budget de 2,000.00 \$ pour la fourniture de matériel de jardinage (bois, terre, plantes, plastique, etc.) pour le projet de jardinage présenté à l'école St-Paul.

14. SOUMISSION POUR LE CONTRAT DE NIVELAGE «ÉTÉ 2017»;

45-03-2017

14. Soumission pour le contrat de nivelage «été 2017».

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2017 et que seulement une entreprise a déposé dans les délais exigés;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 6 mars 2017 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix total	Prix / heure	Prix / km passage supplémentaire
Béton Fortin Inc.	65,100.42 \$	160.97 \$	57.49 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 65,100.42 \$.

15. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE «ÉTÉ 2017»;

46-03-2017

15. Soumission pour l'achat d'abat poussière «été 2017».

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 200,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix pour 200,000 litres
Marcel Baril	68,200.00 \$ plus taxes
Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue	70,000.00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Marcel Baril » pour la fourniture et l'épandage de 200,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 68,200.00 \$ plus les taxes applicables.

16. PROPOSITION POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER «SECTEUR TANCRÈDE»;

47-03-2017

16. Proposition pour l'aménagement paysager «secteur Tancrède».

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Centre de jardin Monsieur Debeaunavet » au montant de 12,647.25 \$ pour un aménagement paysager près du parc Tancrède.

17. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE;

48-03-2017

17. Soumission pour l'achat d'une déchiqueteuse.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une déchiqueteuse à bois pour un montant de 4,080.45 \$, le transport est inclus.

18. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE ST-PAUL (1 350.00\$);

49-03-2017

18. Demande d'aide financière de l'école St-Paul (1 350.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une aide financière de 1,350.00 \$ à l'école St-Paul de Preissac pour la participation au projet de robotique qui se tiendra à Montréal le 2 et 3 avril prochain.

19. ENTRETIEN DU CIMETIÈRE POUR L'ÉTÉ 2017;

50-03-2017

19. Entretien du cimetière pour l'été 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac fournisse le matériel nécessaire à l'entretien du cimetière et que le cout des étudiants soit défrayé par la mine Agnico-Eagle, comme par les années passées.

20. DEMANDE DE MONSIEUR GASTON MILJOURS;

51-03-2017

20. Demande de monsieur Gaston Miljours.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de monsieur Gaston Miljours telle que présentée à la session de travail du conseil et d'accorder un montant de 500.00 \$.

21. SOUMISSION POUR SUSPENSION AVANT DU CAMION DE SERVICE;

52-03-2017

21. Soumission pour suspension avant du camion de service.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de l'Atelier de mécanique Harricana pour la réparation de la suspension avant du camion de service au montant de 528.87 \$.

22. PROPOSITION DE SERVICE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA DEMANDE DE CA DU CAMPING (6 500.00\$);

53-03-2017

22. Proposition de service supplémentaire pour la demande de CA du camping (6 500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'APPROUVER les coûts supplémentaires de 6,500.00 \$ plus les taxes de RE consultant pour la demande de CA pour le camping municipal.

23. SUIVI DU DOSSIER DE L'ACHAT DU CHEMIN DES RIVERAINS;

23. Suivi du dossier de l'achat du chemin des Riverains.

Le conseiller, monsieur Rémi Pelletier dresse un résumé de la rencontre tenu avec les représentants du conseil et ceux du chemin des riverains.

24. VARIA;

24. Varia.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

25. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Réception du signal de cellulaire
- Banc de parc
- De l'entretien du cimetière
- Étudiants (es) de la mine
- Fleurs devant l'église

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

54-03-2017

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 42.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 avril 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 118 511.32\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Présentation des travaux voirie 2017 (demande au Député)
9. Adoption du règlement 258-2016 (PAE)
10. Adoption du premier projet de règlement 259-2016 (modifiant le zonage)
11. Rencontre sur le recyclage à Amos le 4 mai (remis au 21 septembre)
12. Appui à la ville de Malartic pour agrandissement de la fosse
13. Entente de surveillance du camping pour été 2017 (M. Rochon) (60.00 \$/semaine)
14. Achat de pièces pour l'entretien de la zamboni (3,051.95 \$ plus transport)
15. Autorisation pour randonnées VTT (le 4 et 26 août 2017)
16. Achat de tapis d'entrée du bureau municipal et de la salle du conseil (1,080.77 \$)
17. Soumission de ponceaux (10,623.63 \$ plus les taxes)
18. Résolution pour demande annuelle de financement pour l'ADL (5,500.00 \$)
19. Politique familiale (remboursement)
20. Résolution d'appui au TACPAT
21. Achat d'un réfrigérateur pour le complexe récréatif Jacques Massé (2,355.00 \$ plus taxes)
22. Projet « emploi Québec »
23. Arpentage du camping (4,225.00 \$ plus taxes)
24. Soumission pour l'achat et installation d'un amplificateur cellulaire pour le complexe récréatif Jacques Massé (2,288.00 \$)
25. Résolution pour plateforme de compostage de la MRC Abitibi (32.18\$ à 37.13 \$)
26. Achat de poteaux pour les pancartes (2,014.36 \$)
27. Toilette pour le débarcadère secteur Tancrède
28. Démission Mme Karine Martin (animatrice jeunesse)
29. Agent vert
30. Dérogation mineure du 25, chemin des villageois
31. Résolution pour mandater « Cliche avocats » pour représenter la municipalité dans le dossier qui l'oppose à « Matériaux Blanchet Inc. » sur les redevances de gravières et sablières
32. Varia
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
33. Période de questions réservées à l'assistance
34. Clôture et levée de l'assemblée à __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (6).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

55-04-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2017;

56-04-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 mars 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 mars 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

57-04-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700200 à C1700274. La séquence des chèques en ligne L1700013 à L1700017.

Total des factures d'avril 2017	69 529.43\$
Total paiement direct mensuel	20 040.15\$
Total des salaires	28 941.74\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>118 511.32\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 avril 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

8. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2017 (DEMANDE AU DÉPUTÉ);

58-04-2017

8. Présentation des travaux de voirie 2017 (demande au député).

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des travaux sur son réseau routier municipal;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec dispose d'un programme d'aide financière (PAARRM) et que les municipalités doivent en faire la demande auprès de la députation régionale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois, et résolu unanimement :

DE DEMANDER une aide financière au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour réaliser les travaux suivants :

NOM DU CHEMIN	NOMBRE DE PONCEAU /2 000,00 \$	6 \$ / MÈTRES LINÉAIRES DE FOSSÉ	PRIX ESTIMÉ
DE LA BAIE	1 ponceau de 24 pouces	100 mètres	2 600,00 \$
BOULEAUX	3 ponceaux de 24 pouces et 2 de 18 pouces	100 mètres	6 600,00 \$
ÉCUREUILS	1 ponceau de 24 pouces	100 mètres	2,600.00 \$
LA RIVIÈRE	3 ponceaux de 24 pouces et 2 de 18 pouces	400 mètres	8 400,00 \$
ÉPINETTES	5 ponceaux de 18 pouces	500 mètres	13 000,00 \$
DE LA POINTE	Concassage et excavation de 2 roches		2 000.00 \$
DE LA POINTE	Rechargement, épandage et compaction	4 400 mètres / 2 500 tonnes / kilomètre	50 000,00 \$
Total des travaux	13 ponceaux et rechargement de 11 000 tonnes		85, 200,00 \$

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 258-2016 (PAE);

59-04-2017

9. Adoption du règlement 258-2016 (PAE).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC
RÈGLEMENT NO 258-2016 (PAE)**

Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 14 mars 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement que le présent règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et portant le numéro 258-2016 soit adopté.

Avis de motion : le 14 mars 2017
Adoption : le 11 avril 2017
Publication : le 19 avril 2017
Entrée en vigueur : le 21 avril 2017

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Secrétaire trésorier

10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 259-2016 (MODIFIANT LE ZONAGE);

60-04-2017

10. Adoption du projet de règlement 259-2016 (modifiant le zonage).

Le conseiller, monsieur Aldée Langlois se retire physiquement de la salle du conseil.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INTÉGRER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE POUR LA ZONE VD-1 ET POUR AUTORISER LA CLASSE 5.7.3 DANS LA ZONE
FO-3**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) exigeant le dépôt d'un PAE dans la zone «Villégiature développement» (VD-1) ;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Transchargex incorporée projettent la construction d'un chemin en bordure du lac Fontbonne donnant accès à plusieurs lots résidentiels, dont 15 terrains riverains situés sur le lot 4 591 924 (sa propriété);

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit des accès publics au lac de façon à rendre attrayante la création ultérieure de lots en deuxième rangée ;

CONSIDÉRANT QUE M. Bolduc, pour et au nom des Entreprises Transchargex a soumis à l'officier responsable un plan d'aménagement intégré pour des lots situés à l'intérieur de la zone VD-1, de même que l'information et les documents requis en vertu du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour bien juger du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 19 mai 2016 et recommande au conseil l'adoption du plan d'aménagement d'ensemble ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a jugé que le plan d'aménagement d'ensemble respecte les critères d'évaluation définis au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et a approuvé par la résolution # 59-04-2017 ledit plan d'aménagement d'ensemble ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 145.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit adopter un règlement ayant pour objet de modifier les règlements d'urbanisme de la municipalité pour y intégrer le plan d'aménagement d'ensemble approuvé, s'il souhaite autoriser le projet de lotissement tel que présenté dans le PAE ;

CONSIDÉRANT QUE le PAE vise l'implantation de résidences permanentes et secondaires et des usages d'accompagnement à ses résidences, et les mêmes normes d'implantation que l'on retrouve dans la zone voisine, qui est la zone VC-6 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite autoriser à l'intérieur de la zone FO-3 les centres de tri et autres activités de la classe 5.7.3 « Traitement des déchets et centre de recyclage » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement d'adopter le présent projet de règlement. Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu le 13 juin 2017, à 19 :00 heures, à la salle du conseil située au 6, rue des Rapides, à Preissac.

Le présent règlement est intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'intégrer un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-1 et pour autoriser la classe 5.7.3 dans la zone FO-3 » et porte le numéro 259-2016.

Il modifie le règlement de zonage de la Municipalité de Preissac numéro 239-2014 et ses amendements.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

2. L'annexe 2 intitulée « Grille des spécifications » est modifiée comme ceci :

- Pour la zone «FO-3 », en ajoutant un « X » au bout de la ligne de la classe 5.7.3 « Traitement des déchets et centre de recyclage » ;
- En remplaçant la grille de la zone « VD-1 » par celle apparaissant à l'annexe A du présent règlement.

3. Une annexe 4 intitulée « Plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-1» est ajoutée au règlement de zonage numéro 239-2014 de la Municipalité de Preissac afin d'intégrer le plan d'aménagement d'ensemble identifié «PAE 258-2016 – Les Entreprises Transchargex », tel qu'apparaissant à l'annexe B du présent règlement.

4. Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC AU COURS D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 11 AVRIL 2017.

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Secrétaire-trésorier

Avis de motion : le 14 mars 2017

Adoption du projet de règlement : le 11 avril 2017

Consultation publique : le 13 juin 2017

Adoption du règlement :

Avis de publication :

Approbation de la MRC Abitibi :

Tenue du registre :

Entrée en vigueur :

11. RENCONTRE SUR LE RECYCLAGE À AMOS LE 4 MAI (REMIS AU 21 SEPTEMBRE);

11. Rencontre sur le recyclage à Amos le 4 mai (remis au 21 septembre).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les Élus que la rencontre prévue avec Récupération Frontenac est remise au 21 septembre prochain.

12. APPUI À LA VILLE DE MALARTIC POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA FOSSE;

61-04-2017

12. Appui à la ville de Malartic pour l'agrandissement de la fosse.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté la résolution numéro 2017-03-104 le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a acceptabilité sociale à Malartic quant à la réalisation du Projet d'extension de la Mine Canadian Malartic (MCM);

CONSIDÉRANT QU'une telle extension de la mine actuelle permettra d'augmenter sa durée de vie de six ans;

CONSIDÉRANT QUE le report des travaux de construction du Projet extension de la Mine Canadian Malartic en 2018 aurait des conséquences économiques et sociales considérables pour la collectivité malarticoise et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP a à cœur de laisser un héritage durable et positif aux citoyens et citoyennes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), monsieur David Heurtel, de donner les autorisations nécessaires au Projet Extension Malartic, et ce, dans les plus brefs délais;

13. ENTENTE DE SURVEILLANCE DU CAMPING POUR L'ÉTÉ 2017 (M. ROCHON) (60.00\$/SEMAINE);

62-04-2017

13. Entente de surveillance du camping pour l'été 2017 (M. Rochon), (60.00\$/semaine).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2016 selon les conditions convenues avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

14. ACHAT DE PIÈCES POUR L'ENTRETIEN DE LA ZAMBONIE (3,051.95 PLUS TAXES);

63-04-2017

14. Achat de pièces pour l'entretien de la zamboni (3 051.95\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de pièces pour l'entretien de zamboni au montant de 3,051.95 \$ plus les taxes applicables.

15. AUTORISATION POUR RANDONNÉE DE VTT;

64-04-2017

15. Autorisation pour randonnée de VTT.

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad d'Amos souhaite organiser des randonnées qui devront emprunter le réseau routier de la municipalité de Preissac au courant de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces randonnées auront lieu à deux reprises en 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs pour l'exécution (permis d'événements spéciaux du MTQ, etc.) de ses randonnées sur le territoire de Preissac.

16. ACHAT DE TAPIS D'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA SALLE DU CONSEIL (1,080.77\$);

65-04-2017

16. Achat de tapis d'entrée du bureau municipal et de la salle du conseil (1,080.77\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de tapis au montant de 1,080.77 \$

17. SOUMISSION DE PONCEAUX (10 623.63\$ PLUS TAXES);

66-04-2017

17. Soumission de ponceaux (10 623.63\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Marcel Baril Inc. pour la fourniture de ponceaux au montant de 10,623.63 \$ plus les taxes applicables.

18. RÉOLUTION POUR DEMANDE ANNUELLE DE FINANCEMENT POUR L'ADL (5 500.00\$);

67-04-2017

18. Résolution pour demande annuelle de financement pour L'ADL (5 500.00\$).

CONSIDÉRANT QUE le « Projet structurant » de la MRC Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploie un (e) Agent (e) de développement local;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5,500.00 \$ provenant du « Projet structurant » de la MRC Abitibi.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer le protocole d'entente du « Projet structurant » de la MRC Abitibi.

19. POLITIQUE FAMILIAL (REMBOURSEMENT);

68-04-2017

19. Politique familial (remboursement).

ATTENDU QUE la municipalité ne désire pas mettre à jour sa politique familiale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE REMBOURSER le montant déjà avancé de 2,572.50 \$ au Ministère de la Famille du Québec.

20. RÉOLUTION D'APPUI AU TACPAT;

69-04-2017

20. Résolution d'appui au TACPAT.

CONSIDÉRANT les impacts positifs d'une telle mesure pour les personnes assistées sociales; accroître l'autonomie, briser l'isolement, augmentation de l'estime de soi, etc.;

CONSIDÉRANT les impacts positifs d'une telle mesure pour les employeurs; meilleure adéquation entre les besoins des employeurs et la capacité des personnes à travailler, pallier à la pénurie de main-d'œuvre, etc.;

CONSIDÉRANT les impacts positifs d'une telle mesure pour le gouvernement ; diminuer les coûts reliés à la pauvreté, améliorer le climat social, etc.;

CONSIDÉRANT les impacts positifs d'une telle mesure pour la communauté et ses citoyens; accroître le développement économique et sociale de sa communauté, améliorer la cohésion sociale, etc.;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CONSENTIR aux personnes recevant des prestations d'aide sociale, de travailler en fonction de leur capacité, et ce jusqu'à l'atteinte d'un revenu équivalent à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17,246.00 \$ (2013), et ce sans réduire les prestations d'aide sociale.

21. ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (2 355.00\$ PLUS TAXES);

70-04-2017

21. Achat d'un réfrigérateur pour le complexe récréatif Jacques Massé (2 355.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un réfrigérateur pour le complexe récréatif Jacques Massé pour un montant de 2,355.00 \$ plus les taxes applicables.

22. PROJET « EMPLOI QUÉBEC »;

71-04-2017

22. Projet « Emploi Québec ».

ATTENDU QU'il serait intéressant d'avoir une personne pour faire du classement, de la recherche dans les archives de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches nécessaires auprès d'emploi Québec pour voir la possibilité d'aide financière pour le projet ci-haut mentionné.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à ce projet.

23. ARPENTAGE DU CAMPING (4 225.00\$ PLUS TAXES);

72-04-2017

23. Arpentage du camping (4 225.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Patrick Descarreaux, Arpenteur géomètre pour faire les relevés topographiques des cours d'eau permanents et/ou intermittents dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation (CA) pour le camping municipal au montant de 4,225.00 \$ plus les taxes applicables.

24. SOUMISSION POUR L'ACHAT ET INSTALLATION D'UN AMPLIFICATEUR CELLULAIRE POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (2 288.00\$ PLUS TAXES);

73-04-2017

24. Soumission pour l'achat et installation d'un amplificateur cellulaire pour le complexe récréatif Jacques Massé (2 288.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Orizon Mobile » pour la fourniture et l'installation d'un amplificateur cellulaire pour le CRJM au montant de 2,288.00 \$ plus les taxes applicables.

25. RÉOLUTION POUR PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE LA MRC ABITIBI (32.18\$ À 37.13\$);

74-04-2017

25. Résolution pour plateforme de compostage de la MRC Abitibi (32.18\$ à 37.13\$).

ATTENDU QUE certaines municipalités se sont retirées du projet de plateforme de compostage et que cela entraînera des coûts supplémentaires pour les municipalités restantes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac conserve son adhésion au projet de la plateforme de compostage de la MRC Abitibi, malgré une hausse du montant initiale (de 32.18 \$ à 37.13 \$).

26. ACHAT DE POTEAUX POUR LES PANCARTES (2 014.36\$);

75-04-2017

26. Achat de poteaux pour les pancartes (2 014.36\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 50 poteaux nécessaires à l'installation de pancartes sur le territoire de la municipalité au montant de 2,014.36 \$.

27. TOILETTE POUR LE DÉBARCADÈRE SECTEUR TANCRÈDE;

76-04-2017

27. Toilette pour le débarcadère secteur Tancrède.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire faire les travaux pour rendre accessible la toilette de la biblio Sud de l'extérieur (ajout d'une porte et déplacement du lavabo) pour les utilisateurs du débarcadère.

28. DÉMISSION DE MADAME KARINE MARTIN (ANIMATRICE JEUNESSE);

28. Démission de madame Karine Martin (animatrice jeunesse).

Le directeur général informe le conseil de la démission de madame Karine Martin du poste d'animatrice jeunesse. Le conseil désire remercier Madame Martin pour son dévouement, ainsi que le travail accompli lors de son passage à la municipalité.

29. AGENT VERT;

77-04-2017

29. Agent vert.

ATTENDU QUE la municipalité désire sensibiliser les citoyens de façon concrète au recyclage et au compostage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à afficher un poste « Agent vert » sur emploi Québec. Le poste sera de 35 heures/semaine pour une durée de +- 20 semaines, avec horaire variable (jour, soir et fin de semaine).

30. DÉROGATION MINEURE DU 25, CHEMIN DES VILLAGEOIS;

78-04-2017

30. Dérogation mineure du 25, chemin des Villageois.

ATTENDU QU'en date du 15 janvier 2017, Mesdames Joannie Mantha et Élisabeth Petit ont produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité relativement à un immeuble situé au 25, chemin des Villageois à Preissac, sur le lot 4 819 984, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre la reconstruction d'une galerie faisant corps avec le bâtiment dont une partie de 3.2 x 5.8 m du côté Nord et une partie de 2.2 x 6.4 m du côté Est empiètent dans la marge et la bande de protection riveraine, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE selon un certificat de localisation datant de 1995, la ligne naturelle des hautes eaux alors relevée faisait en sorte que la galerie aurait été située complètement à l'extérieur de la bande de protection riveraine si elle avait été indiquée à ce moment-là;

ATTENDU QUE nous ne pouvons établir la date de construction de cette galerie et par conséquent de l'existence d'un droit acquis puisqu'elle n'a pas fait l'objet d'un permis;

ATTENDU QUE la reconstruction se fera selon les mêmes dimensions sans qu'il soit nécessaire de couper d'arbre;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne créera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Mesdames Joanie Mantha et Elisabeth Petit du 25, chemin des Villageois.

31. RÉOLUTION POUR MANDATER « CLICHE AVOCATS » POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER QUI L'OPPOSE À « MATÉRIAUX BLANCHET INC. » SUR LES REDEVANCES DE GRAVIÈRES ET SABLIERES;

79-04-2017

31. Résolution pour mandater « Cliche Avocats » pour représenter la Municipalité dans le dossier qui l'oppose à « Matériaux Blanchet Inc. » sur les redevances de gravières et sablières.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme « Cliche Avocats » pour représenter la municipalité de Preissac dans le dossier qui l'oppose à « Matériaux Blanchet Inc. » sur les redevances de gravières et sablières.

32. VARIA;

32. Varia.

33. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

33. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Dépotoir dans le secteur du chemin des Pêcheurs
- Les comptes à payer
- Ouverture du camping municipal

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

34. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

80-04-2017

34. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 33.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 mai 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Pro maire Aldée Langlois, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc et Rémi Pelletier.

Maire absent : monsieur Stephan Lavoie

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 118 511.32\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résultat des soumissions pour les travaux de voirie de l'année 2017
9. Dérogation mineure du 106, chemin des Peupliers
10. Engagement d'un agent(e) vert
11. Réparation des freins du camion de service
12. Résolution pour nommer madame Nicole Labrecque comme requérante sur le site « d'emploi Québec »
13. Résolution pour mandater madame Nicole Labrecque comme administratrice sur le site de « Revenu Québec »
14. Résolution annuelle pour la MTQ
15. Résolution pour la TECQ
16. Dépôt et présentation du rapport financier 2016
17. Dépôt de l'état des résultats pour la période se terminant le 30 avril 2017
18. Demande de financement du Journal Alliance pour le 25^{ème} anniversaire (500.00 \$)
19. Achat de poteaux avec lumières LED pour le stationnement (530.00 \$/ chaque)
20. Patrimoine religieux
21. Achat d'un air climatisé pour le bureau municipal et la salle du Conseil
22. Changement de 14 lampadaires et ajout de 8 nouveaux lampadaires
23. Proposition de PTR Nature et sports
24. Autorisation de signature pour présenter une demande financière au Projets structurants « station de lavage de bateaux »
25. Rencontre avec les propriétaires du chemin des Riverains le 18 mai 2017
26. Autorisation de signature pour achat du chemin des Riverains
27. Achat de 2 tablettes pour service incendie
28. Soumission pour sacs réutilisables
29. Varia
 - a) _____
 - b) _____
 - c) _____
30. Période de questions réservées à l'assistance
31. Clôture et levée de l'assemblée à __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (7).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le pro maire, Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19h10.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

81-05-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2017;

82-05-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 avril 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 avril 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

83-05-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700275 à C1700348. La séquence des chèques en ligne L1700018 à L1700022.

Total des factures de mai 2017	148 354.46\$
Total paiement direct mensuel	15 402.65\$
Total des salaires	24 655.35\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>188 412.46\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 mai 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Pro maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Pro maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

8. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE L'ANNÉE 2017;

84-05-2017

8. Résultat des soumissions pour les travaux de voirie de l'année 2017.

Résultat des soumissions demandées par le directeur général, monsieur Gérard pétrin pour les travaux de voirie pour l'été 2017 :

Entrepreneurs	Prix incluant les taxes
Les Entreprises Roy & Frères	90,740.87 \$
Construction Lemiro Inc.	86,319.21 \$
Béton Fortin Inc.	91,020.52 \$
Excavation Gilbert Sheehy Inc.	91,390.75 \$
Les Entreprises Transchargex	83,719.05 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission la plus basse de « Entreprise Transchargex » pour l'exécution des travaux de voirie 2017 tel que prévus dans l'appel d'offres, pour un montant de 83,719.05 \$.

9. DÉROGATION MINEURE DU 106, CHEMIN DES PEUPLIERS;

85-05-2017

9. Dérogation mineure du 106, chemin des Peupliers.

ATTENDU QU'en date du 5 avril 2017, Monsieur Jacques Charland a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 106, chemin des Peupliers à Preissac, sur le lot 4 591 987;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la marge avant d'une remise à 7.05 m plutôt qu'à 7.5 m, la distance d'une autre remise à 1.51 m plutôt qu'à 5 m de la résidence ainsi que la présence d'un belvédère dans la bande riveraine, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE l'implantation de la première remise à 7.05 m de la ligne avant (qui a fait l'objet d'un permis municipal) est en fait à plus de 20 mètres de la chaussée et aurait été implantée sur place sur la recommandation de l'inspecteur de l'époque;

ATTENDU QUE la deuxième remise est en fait un abri pour toilette à l'eau extérieure, laquelle n'est pas à proprement parlé un bâtiment secondaire mais plutôt une construction accessoire;

ATTENDU QUE le belvédère situé dans la bande riveraine pourrait être associé à un quai s'il était situé plus près de l'eau et relié à un escalier;

ATTENDU QUE l'acceptation de la dérogation ne causera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble du 106, chemin des Peupliers faite par monsieur Jacques Charland

10. ENGAGEMENT D'UN AGENT(E) VERT ;

86-05-2017

10. Engagement d'un agent (e) vert.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Manon Derome au poste d'Agent vert pour la municipalité de Preissac selon les conditions convenues lors de la dernière session de travail. Ce poste, est à temps plein, temporaire (plus ou moins 6 mois).

11. RÉPARATION DES FREINS DU CAMION DE SERVICE;

87-05-2017

11. Réparation des freins du camion de service.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER la réparation des freins du camion de service au montant de 981.70 \$.

12. RÉOLUTION POUR MANDATER MADAME NICOLE LABRECQUE COMME REQUÉRANTE SUR LE SITE « D'EMPLOI QUÉBEC »;

88-05-2017

12. Résolution pour mandater madame Nicole Labrecque comme requérante sur le site « d'Emploi Québec ».

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une subvention salariale accordée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour l'emploi d'une agente de bureau entre le 1^{er} mai 2017 et le 26 novembre 2017;

ATTENDU QUE la gestion liée à cette subvention se fait en ligne;

ATTENDU QUE, pour obtenir l'accès aux services en ligne, la municipalité doit obligatoirement nommer au minimum un responsable de la sécurité qui gère le dossier Sécurité au nom de la Municipalité, demande, pour les autres membres du personnel, des codes d'enregistrement, réactive, prolonge et désactive des codes utilisateurs;

ATTENDU QU'un utilisateur des dossiers Entreprise doit également être nommé pour réclamer des sommes à Emploi-Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE MANDATER madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, à titre de requérante responsable de la sécurité et utilisateur des dossiers Entreprise donnant accès aux données relatives à l'entente intervenue avec Emploi Québec.

13. RÉOLUTION POUR MANDATER MADAME NICOLE LABRECQUE COMME ADMINISTRATRICE SUR LE SITE DE « REVENU QUÉBEC »;

89-05-2017

13. Résolution pour mandater madame Nicole Labrecque comme administratrice sur le site de « Revenu Québec »

ATTENDU QUE Revenu Québec nous informe avoir apporté un changement à l'accès électronique, soit que Clic Revenu est devenu Mon dossier pour les entreprises et a profité de ce changement pour apporter certaines modifications aux rôles et responsabilités des représentants autorisés d'une entreprise qui sont responsables des services électroniques;

ATTENDU QU'à cet effet, pour pouvoir continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises, les représentants autorisés devront faire parvenir une résolution du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement:

QUE madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, soit autorisé(e) à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

D'ACCEPTER que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

14. RÉOLUTION ANNUELLE POUR LA MTMDET;

90-05-2017

14. Résolution annuelle pour la MTMDET.

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les interventions et les frais encourus ont été faits sur les routes admissibles au « programme d'aide à l'entretien du réseau routier local » pour un montant de 233,070.00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

15. RÉOLUTION POUR LA TECQ;

91-05-2017

15. Résolution pour la TECQ.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses de travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

16. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2016 ;

92-05-2017

16. Dépôt et présentation du rapport financier 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le rapport financier 2016 de la municipalité de Preissac, tel que présenté aux membres du conseil, par madame Manon Labrecque, du bureau de Daniel Tétreault CPA.

17. DÉPÔT DE L'ÉTAT DE RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2017;

17. Dépôt de l'état de résultats pour la période se terminant le 30 avril 2017.

Le directeur général, monsieur Gérard pétrin dépose l'état de résultats, en date du 30 avril 2017, tel que prescrit par le Code municipal (CM).

18. DEMANDE DE FINANCEMENT DU JOURNAL ALLIANCE POUR LE 25^{ÈME} ANNIVERSAIRE (500.00\$)

93-05-2017

18. Demande de financement du Journal Alliance pour le 25^{ème} anniversaire (500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCORDER un montant de 500.00 \$ au Journal l'alliance pour soutenir l'activité de leur 25^{ème} anniversaire qui se tiendra le 3 juin prochain. Le conseil tient à leur souhaiter beaucoup de succès dans leurs projets futurs.

19. ACHAT DE POTEAUX AVEC LUMIÈRES LED POUR LE STATIONNEMENT (530.00\$/CHAQUE);

94-05-2017

19. Achat de poteaux avec lumières LED pour le stationnement 350.00\$/chaque.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 2 poteaux avec lumières au LED pour le stationnement du bureau municipal, au montant de 700.00 \$ plus l'installation et les taxes applicables. (Les bases de béton ne sont pas incluses).

20. PATRIMOINE RELIGIEUX;

95-05-2017

20. Patrimoine religieux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER un montant maximum de 2,000.00 \$ (10% du projet) pour être du circuit religieux et un autre montant de 250.00 \$, pour le géo référencement.

21. ACHAT D'UN AIR CLIMATISÉ POUR LE BUREAU MUNICIPAL ET LA SALLE DU CONSEIL;

96-05-2017

21. Achat d'un air climatisé pour le bureau municipal et la salle du Conseil.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Lanoix-Larouche Inc. » pour la fourniture et l'installation d'un air climatisé pour la salle du conseil et les bureaux administratifs de la municipalité au montant de 8,065.14 \$.

22. CHANGEMENT DE 14 LAMPADAIRES ET AJOUT DE 8 NOUVEAUX;

97-05-2017

22. Changement de 14 lampadaires et ajout de 8 nouveaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition présentée au conseil de « Magny électrique » pour la fourniture de 14 têtes de lampadaire (6,930.00 \$ plus taxes et installation) la fourniture de 8 lampadaires complet avec mat (6,280.00 \$ plus taxes).

23. PROPOSITION DE PTR NATURE ET SPORTS (70.00\$/HEURE);

98-05-2017

23. Proposition de PTR Nature et Sports (70.00\$/heure).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de PTR Nature et sports pour la fourniture de service de mini pelle au tarif de 70.00 \$/heure pour les travaux prévus sur les sentiers de vélo de montagne.

24. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE FINANCIÈRE AUX PROJETS STRUCTURANTS « STATION DE LAVAGE DE BATEAUX »;

99-05-2017

24. Autorisation de signature pour présenter une demande financière aux Projets structurants « station de lavage de bateaux ».

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière aux projets structurants de la MRC Abitibi avec un projet de station de lavage de bateaux.

25. RENCONTRE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DES RIVERAINS LE 18 MAI 2017;

25. Rencontre avec les propriétaires du chemin des Riverains le 18 mai 2017.

Le directeur général, monsieur Gérard pétrin informe les citoyens et Élus qu'il y aura une rencontre avec les propriétaires du chemin des Riverains, jeudi, le 18 mai prochain. Les sujets discutés seront la mise à niveau du chemin, la signature du contrat avec le MRN, la répartition des coûts et les échéances des travaux.

26. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ACHAT DU CHEMIN DES RIVERAINS;

100-05-2017

26. Autorisation de signature du chemin des Riverains.

ATTENDU QUE la résolution N° 322-11-2014 de la municipalité de Preissac relative à l'arpentage du chemin des Riverains ne précisait pas les lots visés par l'acte de cession en regard du mandat à être donné à Me Marie-Josée Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le MERN a accepté de céder à titre gratuit l'assiette correspondant au chemin des Riverains et qu'il y a lieu de signer cet acte de cession,

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le cadastre préparé par Géoposition, arpenteurs-géomètres relatif au chemin des Riverains soit les lots **5 695 503 et 5 852 842**, correspondants au chemin et les lots **5 852 843 et 4 816 876** (déjà cadastré), correspondants au parc ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie ou son représentant et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer tous les documents relatifs à ladite transaction,

DE MANDATER Me Marie-Josée St-Laurent, notaire à préparer tous les documents relatifs pour la réalisation complète et parfaite de cette transaction.

27. ACHAT DE 2 TABLETTES POUR LE SERVICE INCENDIE;

101-05-2017

27. Achat de 2 tablettes pour le service incendie.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 2 tablettes numérique pour le service incendie de Pressac

28. ACHAT DE SACS RÉUTILISABLES;

102-05-2017

28. Achat de sacs réutilisables.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Image Harricana » pour la fourniture de 600 sacs réutilisables avec logo et texte, au montant de 3,59 \$/sac, plus les taxes applicables

29. VARIA;

29. Varia.

30. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

30. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Agent vert
- Vitesse dans le village
- Comptes à payer

Le pro maire, monsieur Aldée Langlois a répondu aux questions des citoyens.

34. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

103-05-2017

34. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 52.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du pro maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Aldée Langlois, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PROMAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 juin 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Pro-maire Aldée Langlois, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrède et Rémi Pelletier.

Maire et conseiller absent : Messieurs Stephan Lavoie et Daniel Dubuc

Était également présent à cette assemblée madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 118 511.32\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Autorisation au directeur général de procéder à l'appel d'offres pour des travaux sur le chemin des Riverains
9. Prix pour panneaux sur stationnement vélo de montagne (517.39\$)
10. Panneaux d'accueil aux entrées de la municipalité (19 729.71\$)
11. Demande du Conseil d'établissement des écoles de Preissac et St-Gertrude pour l'entretien de la pelouse à Preissac
12. Résolution pour mandater l'agente de développement à participer aux rencontres concernant le développement du projet «circuit patrimoine religieux»
13. Achat d'un conteneur maritime pour pompiers (dépôt de branches) (2,000.00\$)
14. Soumission pour ponceau « chemin des Pins » (1,954.58 \$)
15. Installation d'un panneau électrique en bas des rapides (9,300.00 \$ plus taxes)
16. Budget pour embellissement
17. Autorisation d'un budget pour le concours « On fleurit Preissac » (1,200.00 \$)
18. Projet de création d'un Club de soccer à Preissac
19. Création d'un comité de l'environnement
20. Réaffectations budgétaires
21. Dérogation mineure du 134, chemin des Pêcheurs
22. Nomination d'un président d'assemblée (M. Aldée Langlois se retire pour les points 23 et 24).
23. Dérogation mineure du 802, chemin des Coteaux
24. Adoption du règlement # 259-2016 qui modifie le règlement de zonage # 239-2014 et ses amendements
25. Varia
 - a) _____
 - b) _____
 - c) _____
26. Période de questions réservées à l'assistance
27. Clôture et levée de l'assemblée à __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le pro-maire, Aldée Langlois, ouvre la réunion. Elle débute à 19h15, soit après la consultation publique pour le règlement #259-2016.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

104-06-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2017;

105-06-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 mai 2017.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 mai 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

106-06-2017

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700349 à C1700439. La séquence des chèques en ligne L1700023 à L1700026.

Total des factures de juin 2017	143 883.39\$
Total paiement direct mensuel	15 676.90\$
Total des salaires	22 098.01\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>181 658.30\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 juin 2017.

Nicole Labrecque, directrice générale adjointe

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le pro-maire fait mention qu'il n'a aucun résumé pour ce dernier mois.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le pro-maire n'a aucun résumé de rencontre pour ce dernier mois. Monsieur le directeur général fera un résumé lors de la prochaine assemblée.

8. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DES RIVERAINS;

107-06-2017

8. Autorisation au directeur général de procéder à l'appel d'offres pour des travaux sur le chemin des Riverains.

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu le 18 mai dernier à laquelle tous les propriétaires d'immeubles situés au chemin des Riverains ont été invités;

ATTENDU QUE les sujets discutés concernaient la mise à niveau du chemin des Riverains, la signature du contrat avec le Ministère des Ressources naturelles, la répartition des coûts et les échéances des travaux;

ATTENDU QUE la majorité des propriétaires d'immeubles du chemin des Riverains étaient présents et que les propriétaires absents ont également eu l'opportunité de faire part de leurs positions;

ATTENDU QUE parmi les deux (2) scénarios présentés par le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, pour la mise à niveau du chemin, le scénario #1 a été retenu, soit de réaliser les travaux de mise à niveau du chemin des Riverains sur quatre (4) ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à procéder à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux sur le premier 400 mètres du chemin des Riverains.

9. PRIX POUR PANNEAUX SUR STATIONNEMENT VÉLO DE MONTAGNE;

108-06-2017

9. Prix pour panneaux sur stationnement vélo de montagne.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Zip Lignes lettrage d'Amos pour la confection de deux (2) panneaux en aluminium de dimension 66 po. x 42 po. x .125 po. pour le stationnement du sentier de vélo de montagne au montant de 517,39 \$ taxes incluses.

10. PANNEAUX D'ACCUEIL AUX ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ (19 729.71\$);

109-06-2017

10. Panneaux d'accueil aux entrées de la municipalité (19 729.71\$).

ATTENDU QU'il y a lieu de changer les panneaux d'accueil situés aux entrées du territoire de la municipalité ainsi que les poteaux de supports qui sont endommagés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission numéro 4139c, datée du 5 juin 2017, d'Installations Médiapub, au montant de 19 729,71 \$ taxes incluses, pour l'achat et l'installation de deux (2) nouvelles enseignes aux entrées de la municipalité.

11. DEMANDE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES DE PREISSAC ET STE-GERTRUDE POUR L'ENTRETIEN DE LA PELOUSE;

110-06-2017

11. Demande du Conseil d'établissement des écoles de Preissac et Ste-Gertrude pour l'entretien de la pelouse.

ATTENDU QUE le directeur adjoint des écoles primaires de Preissac et Sainte-Gertrude, monsieur Danny Pomerleau, nous fait part de la demande d'aide du conseil

d'établissement pour l'entretien du terrain de l'école Saint-Paul de Preissac pour l'été 2017;

ATTENDU QUE l'argent économisé, représentant une valeur de 500 \$, aidera à maintenir les services et activités aux élèves;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de prendre en charge l'entretien de la pelouse de l'école Saint-Paul de Preissac pour la saison estivale 2017.

12. RÉOLUTION POUR MANDATER L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT À PARTICIPER AUX RENCONTRES CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET « CIRCUIT PATRIMOINE RELIGIEUX »;

111-06-2017

12. Résolution pour mandater l'agente de développement à participer aux rencontres concernant le développement du projet « circuit patrimoine religieux ».

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrède, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac désire faire partie du Comité de circuit patrimoine religieux;

QUE la représentante de la municipalité de Preissac soit l'agente de développement, madame France Daoust;

QUE celle-ci est autorisée à participer à toutes les rencontres nécessaires au développement de ce projet;

QUE celle-ci pourra remettre au directeur général ou au conseil un compte rendu des rencontres de ce comité sur demande ou lorsqu'il y aura des décisions à prendre.

13. ACHAT D'UN CONTENEUR MARITIME POUR POMPIERS (DÉPÔT DE BRANCHES) (2000.00\$)

112-06-2017

13. Achat d'un conteneur maritime pour pompiers (dépôt de branches) (2 000.00\$)

ATTENDU QUE le chef pompier, monsieur Gilles Prévost, demande l'autorisation pour l'achat d'un conteneur de pratique, au coût de 2 000,00 \$, et pour sa localisation au site du dépôt de branches;

ATTENDU QUE cette acquisition permettra des économies, puisque le coût relié à une seule pratique est présentement plus élevé que le coût d'achat du conteneur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 2 000,00 \$, incluant la livraison, pour l'achat d'un conteneur maritime qui servira aux pratiques des pompiers ainsi que sa localisation au site du dépôt de branches.

14. SOUMISSION POUR PONCEAU « CHEMIN DES PINS » (1 954.58\$);

113-06-2017

14. Soumission pour ponceau « chemin des Pins » (1 954.58\$).

ATTENDU QUE l'entrée du chemin des Pins doit être réparée afin de régler la problématique de mouvement de la chaussée due au cycle de gel et dégel;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a autorisé la Municipalité à réaliser ces travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER les dépenses reliées à la réparation de l'entrée du chemin des Pins;

D'ACCEPTER la proposition des Entreprises Tranchargex pour changer le ponceau, creuser le fossé sur une distance de 70 mètres, faire l'empierrement et le transport du

matériel fourni par la municipalité, soit les ponceaux, le concassé et la membrane, au montant de 1 954,58 \$ taxes incluses.

15. INSTALLATION D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE AU BAS DES RAPIDES (9 300.00\$ PLUS TAXES);

114-06-2017

15. Installation d'un panneau électrique au bas des rapides (9 300,00\$ plus taxes) .

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Poulin et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Magny électrique au montant de 9 300,00 \$ plus taxes pour la fourniture et l'installation d'un panneau électrique 100 AMP étanche à l'eau, incluant 166 mètres de câble et 1 jersey de béton, qui permettra le branchement d'un éclairage DEL bleu additionnel au parc des Rapides.

16. BUDGET POUR EMBELLISSEMENT;

115-06-2017

16. Budget pour embellissement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 12 000 \$ dont, 10 000 \$ pour l'achat de fleurs et de pierres de permaçon lié au budget d'embellissement, et 2 000 \$ pour le toit vert et l'aménagement paysager du stationnement pour sentier de vélo de montagne lié au budget du sentier de vélo de montagne.

17. AUTORISATION D'UN BUDGET POUR LE CONCOURS « ON FLEURIT PREISSAC! » (1 200.00\$)

116-06-2017

17. Autorisation d'un budget pour le concours « On fleurit Preissac! » (1 200.00\$).

ATTENDU QU'en 2014, la Municipalité a été classée 2 fleurons par Les Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE Preissac recevra la visite d'un évaluateur des Fleurons du Québec en 2017 et que nous souhaitons une reclassification positive;

ATTENDU QUE la Municipalité fait son effort et veut inciter ses citoyens à faire de même;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 1 200,00\$ pour le lancement du concours « On fleurit Preissac! » qui servira à la remise de prix aux gagnants du concours.

18. PROJET DE CRÉATION D'UN CLUB DE SOCCER À PREISSAC;

117-06-2017

18. Projet de création d'un Club de soccer à Preissac.

ATTENDU QUE deux (2) étudiantes présentent un projet de création d'un Club de soccer à Preissac pour faire bouger les enfants de 7 à 10 ans ainsi que les adolescents cet été;

ATTENDU QUE le budget requis est d'environ 2 000 \$ pour 8 semaines et qu'une partie des coûts sera assumée par les frais d'inscription;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'APPUYER financièrement le projet présenté pour la création d'un Club de soccer à Preissac.

19. CRÉATION D'UN COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT;

118-06-2017

19. Création d'un comité de l'environnement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE CRÉER un comité de l'environnement qui aura entre autres pour mandat de superviser l'agent vert;

QUE les membres du comité seront les suivants : monsieur le maire, Stephan Lavoie, ainsi que messieurs les conseillers Jean-Jacques Dupuis, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

20. RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES;

119-06-2017

20. Réaffectations budgétaires.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER les réaffectations budgétaires suivantes :

De	Montant réaffecté	Projet initial
02-130-00-522 Administration générale/ entretien et réparation de bâtiments	45 000 \$	Réparation toit bâtiment 6, rue des Rapides
03-932-00-725 Investissements/Machineries, outillage et équipement	38 000 \$	Coupeuse de branches et équipement déneigement sur camionnette
03-942-00-725 Investissements/Conteneurs déchets, matières recyclables et composte	8 000 \$	Partie des conteneurs
03-952-00-722 Investissements/Maison de proximité (HLM) hébergement	5 000 \$	Frais services professionnels
03-971-51-723 Investissements/Aménagement terrain camping	40 000 \$	Frais services professionnels
03-300-10-000 Surplus accumulé non affecté (306 432 \$)	110 000 \$	Aucun
Total	246 000 \$	
À	Montant attribué	Projet réalisé ou autorisé
03-922-01-724 Camion incendie	16 336 \$	Camion incendie
02-130-00-142 Rémunération autres employés	6 535 \$	Agente de bureau
02-452-35-151 Rémunération agent vert	20 000 \$	Agent vert
02-452-35-340 Publicité et information	2 260 \$	600 sacs réutilisables
03-913-00-726 Investissements/Ameublement et équipement de bureau	242 \$	Photocopieur
02-130-00-412 Services juridiques	294 \$	Mandat avocat dossier Matériaux Blanchet
03-932-00-721 Investissements/Infrastructures (chemins)	25 936 \$	Travaux de voirie

À	Montant attribué	Projet réalisé ou autorisé
02-320-00-629 Chlorure de calcium	1 602 \$	Chlorure de calcium
02-130-00-522 Entretien et réparation bâtiments	1 081 \$	Tapis bureau municipal
02-701-20-522 Entretien et réparation bâtiments	3 265 \$	Tapis CRJM
02-701-20-527 Entretien et réparation ameublement et équipement de bureau	756 \$	2 tables à langer CRJM
02-701-20-527 Entretien et réparation ameublement et équipement de bureau	1 060 \$	2 cuisinières CRJM
02-701-20-527 Entretien et réparation ameublement et équipement de bureau	2 472 \$	Réfrigérateur CRJM
02-701-20-640 Pièces et accessoires	2 288 \$	Amplificateur cellulaire CRJM
02-701-30-526 Entretien et réparation machineries et équipement	1 409 \$	Entretien zamboni
02-702-30-522 Entretien et réparation bâtiments	7 600 \$	Fenêtres et stores Biblio
02-701-90-970 Projet jardinage communautaire - école	2 000 \$	Projet jardinage école
03-971-51-721 Investissements/Quai municipal secteur des rapides	23 364 \$	Rampe de mise à l'eau et quai (contrat)
02-702-30-522 Entretien et réparation bâtiments	5 000 \$	Accès toilette débarcadère secteur Tancred
03-962-20-725 Investissements/Panneaux d'information	12 500 \$	Panneaux d'information (ou d'accueil)
03-962-20-729 Investissements/Embellissement	10 000 \$	Entrée électrique passerelle (côté sud)
03-932-02-721 Investissements/Mise à niveau du chemin des Riverains	100 000 \$	Mise à niveau du chemin des Riverains
Total	246 000 \$	

21. DÉROGATION MINEURE DU 134, CHEMIN DES PÊCHEURS;

120-06-2017

21. Dérogation mineure du 134, chemin des Pêcheurs.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité a été produite, en date du 3 mai 2017, relativement à un immeuble situé 134, chemin des Pêcheurs à Preissac, sur le lot 4 592 531, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre la reconstruction d'une annexe au chalet du côté lac, qui sera située à 12.3 mètres de la limite arrière plutôt qu'à 15 mètres, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la reconstruction se fera à peu près au même endroit donc ne nécessitera pas la coupe d'arbre;

ATTENDU QUE cette dérogation ne causera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure produite le 3 mai 2017 pour l'immeuble situé au 134, chemin des Pêcheurs, sur le lot 4 592 531, cadastre du Québec.

22. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE (M. ALDÉE LANGLOIS SE RETIRE POUR LES POINTS 23 ET B24);

121-06-2017

22. Nomination d'un Président d'assemblée (M. Aldée Langlois se retire pour les points 23 et 24).

ATTENDU QUE monsieur le pro-maire Aldée Langlois a déclaré son conflit d'intérêt en lien avec les sujets qui seront discutés aux points 23 et 24;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis qui assurera la présidence de l'assemblée pour les deux prochains sujets à l'ordre du jour, soit les points 23 et 24.

Monsieur le pro-maire Aldée Langlois, se retire physiquement de la salle de réunion.

23. DÉROGATION MINEURE DU 802, CHEMIN DES CÔTEAUX;

122-06-2017

23. Dérogation mineure du 802, chemin des Côteaux.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité a été produite en date du 12 avril 2017 concernant un immeuble qui sera situé au 802, chemin des Côteaux à Preissac, sur le lot 5 988 385;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage de 182 mètres carrés plutôt que 120 mètres carrés, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE les dimensions pour la construction d'un garage dans cette zone industrielle, soit la zone Ia-1, devraient être beaucoup plus grandes puisqu'elles sont moindres que ce qui est permis en zone de villégiature;

ATTENDU QU'il s'agit là d'une erreur commise lors de la rédaction du règlement et que les normes relatives à la construction des garages devraient plutôt s'apparenter à celles des zones agro-forestières comme celle située en face de la zone concernée, soit la zone AF-3;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de modifier le règlement de zonage mais d'accorder quand même la dérogation demandée de façon à ne pas retarder le projet de construction;

ATTENDU QUE l'acceptation de la dérogation ne causera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure produite le 12 avril 2017 pour l'immeuble qui sera situé au 802, chemin des Coteaux, sur le lot 5 988 385, cadastre du Québec.

24. ADOPTION DU RÈGLEMENT #259-2016 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 239-2014 ET SES AMENDEMENTS;

123-06-2017

24. Adoption du règlement 259-2016 qui modifie le règlement de zonage 239-2014 et ses amendements.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INTÉGRER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LA ZONE VD-1 ET POUR AUTORISER LA CLASSE 5.7.3 DANS LA ZONE FO-3**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) exigeant le dépôt d'un PAE dans la zone «Villégiature développement» (VD-1) ;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Transchargex incorporée projettent la construction d'un chemin en bordure du lac Fontbonne donnant accès à plusieurs lots résidentiels, dont 15 terrains riverains situés sur le lot 4 591 924 (sa propriété);

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit des accès publics au lac de façon à rendre attrayante la création ultérieure de lots en deuxième rangée;

CONSIDÉRANT QUE M. Bolduc, pour et au nom des Entreprises Transchargex a soumis à l'officier responsable un plan d'aménagement intégré pour des lots situés à l'intérieur de la zone VD-1, de même que l'information et les documents requis en vertu du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour bien juger du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 19 mai 2016 et recommande au conseil l'adoption du plan d'aménagement d'ensemble ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a jugé que le plan d'aménagement d'ensemble respecte les critères d'évaluation définis au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et a approuvé par la résolution numéro 59-04-2017 ledit plan d'aménagement d'ensemble ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 145.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit adopter un règlement ayant pour objet de modifier les règlements d'urbanisme de la municipalité pour y intégrer le plan d'aménagement d'ensemble approuvé, s'il souhaite autoriser le projet de lotissement tel que présenté dans le PAE ;

CONSIDÉRANT QUE le PAE vise l'implantation de résidences permanentes et secondaires et des usages d'accompagnement à ses résidences, et les mêmes normes d'implantation que l'on retrouve dans la zone voisine, qui est la zone VC-6 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite autoriser à l'intérieur de la zone FO-3 les centres de tri et autres activités de la classe 5.7.3 « Traitement des déchets et centre de recyclage » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté par la résolution numéro 60-04-2017 le 11 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été soumis à une consultation publique ce 13 juin 2017 à 19 :00 heures, à la salle du conseil située au 6, rue des Rapides à Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement d'adopter le présent règlement portant le numéro 259-2016.

Le présent règlement est intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'intégrer un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-1 et pour autoriser la classe 5.7.3 dans la zone FO-3 » et porte le numéro 259-2016.

Il modifie le règlement de zonage de la Municipalité de Preissac numéro 239-2014 et ses amendements.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

2. L'annexe 2 intitulée « Grille des spécifications » est modifiée comme ceci :

- Pour la zone «FO-3 », en ajoutant un « X » au bout de la ligne de la classe 5.7.3 « Traitement des déchets et centre de recyclage » ;
- En remplaçant la grille de la zone « VD-1 » par celle apparaissant à l'annexe A du présent règlement.

3. Une annexe 4 intitulée « Plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-1» est ajoutée au règlement de zonage numéro 239-2014 de la Municipalité de Preissac afin d'intégrer le plan d'aménagement d'ensemble identifié «PAE 258-2016 – Les Entreprises Transchargex », tel qu'apparaissant à l'annexe B du présent règlement.

4. Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC AU COURS D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 13 JUIN 2017.

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Secrétaire-trésorier

Avis de motion : le 14 mars 2017
Adoption du projet de règlement : le 11 avril 2017
Consultation publique : le 13 juin 2017
Adoption du règlement : le 13 juin 2017
Avis de publication : le 16 juin 2017
Approbation de la MRC Abitibi :
Tenue du registre :
Entrée en vigueur :

Monsieur le pro-maire, Aldée Langlois, revient dans la salle de réunion et reprend la présidence de l'assemblée.

25. VARIA;

25. Varia.

Aucun sujet.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

26. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Demande d'entretien du terrain de l'école de Preissac
- Panneaux d'accueil
- Embellissement
- Réaffectations budgétaires
- Croix de chemin

Les membres du conseil municipal ainsi que la directrice générale adjointe ont répondu aux questions des citoyens.

27. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

124-06-2017

27. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 51.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du pro-maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Aldée Langlois, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PROMAIRE

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 juillet 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : Monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 118 511.32\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt de la déclaration de conflit d'intérêt (Maire)
9. Achat d'un conteneur maritime pour pompiers (dépôt de branches) (3 000,00 \$)
10. Proposition de Daniel Tétreault CPA pour vérification comptable année 2017 (7,675.00 \$ plus taxes)
11. Demande financière pour un Club d'archers à Preissac
12. Édition spéciale du Journal L'Alliance (2 383,62 \$)
13. Budget alloué pour la reconnaissance des élus (85 élus)
14. Travaux des copeaux de branches déchiquetées au parc des rapides
15. Poste d'opérateur de camion et déneigeuse
16. Demande de dérogation mineure (110, chemin des Peupliers)
17. Résolution pour demander un bail (32D8-50) à la MRC Abitibi
18. Acceptation finale des travaux de la rampe de mise à l'eau et autorisation de paiement
19. Budget pour les utilisateurs de couches lavables
20. Varia
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
21. Période de questions réservées à l'assistance
22. Clôture et levée de l'assemblée à __ h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (3).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

125-07-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2017;

126-07-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 juin 2017.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 juin 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

127-07-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700440 à C1700521. La séquence des chèques en ligne L1700027 à L1700030.

Total des factures de juillet 2017	99 425.21\$
Total paiement direct mensuel	24 564.50\$
Total des salaires	45 958.93\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>169 948.64\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 juillet 2017.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire fait un résumé des réunions du dernier mois.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le Maire fait un résumé des rencontres pour ce dernier mois.

8. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT (MAIRE);

8. Dépôt de la déclaration de conflit d'intérêt (Maire).

Le maire, monsieur Stephan Lavoie mentionne son conflit d'intérêt et désire informer le conseil que sa fille et de sa belle-fille ont postulées pour un emploi étudiant à la municipalité et que c'est le directeur général, monsieur Gérard Pétrin qui gère l'embauche des étudiants en suivant une liste chronologique selon les dépôts de candidature et qu'il a aussi informé le MAMOT à la direction régionale.

9. ACHAT D'UN CONTENEUR MARITIME POUR POMPIER (DÉPÔT DE BRANCHES) (3 000.00\$);

128-07-2017

9. Achat d'un conteneur maritime pour pompier (dépôt de branches) (3 000.00\$).

ATTENDU QUE le montant autorisé pour l'achat d'un conteneur n'était pas exact;

ENTENDU QU'il est nécessaire d'abroger la résolution # **112-06-2017**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution # **112-06-2017**

D'AUTORISER l'achat d'un conteneur maritime pour un montant de 3,000.00 \$, plus les taxes s'il y a lieu.

10. PROPOSITION DE DANIEL TÉTREULT CPA POUR VÉRIFICATION COMPTABLE ANNÉE 2017 (7 675.00\$);

129-07-2017

10. Proposition de Daniel Tétreault CPA pour vérification comptable année 2017 (7 675.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Daniel Tétreault CPA pour la vérification comptable 2017 pour un montant de 7,675.00 \$ plus les taxes applicables.

11. DEMANDE FINANCIÈRE POUR UN CLUB D'ARCHERS À PREISSAC;

130-07-2017

11. Demande financière pour un Club d'archers à Preissac.

Entendu que le Club d'archers de Preissac a présenté un projet pour relancer l'intérêt, et organiser des activités et qu'une aide financière serait la bienvenue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière au Club des archers pour un montant de 1,700.00 \$.

12. ÉDITION SPÉCIAL DU JOURNAL L'ALLIANCE (2 383.62\$);

131-07-2017

12. Édition spéciale du Journal l'Alliance (2 383.62\$).

ATTENDU QUE le comité du journal l'Alliance fait relâche pour la période des vacances;

ATTENDU QUE plusieurs événements ont lieu pendant la saison estivale et qu'une publication spéciale donnerait l'opportunité de faire des reportages et autres avis publics;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de payer le montant de 2,383.62 \$ pour une parution supplémentaire du journal l'Alliance.

13. BUDGET ALLOUÉ POUR LA RECONNAISSANCE DES ÉLUS (85 ÉLUS);

132-07-2017

13. Budget alloué pour la reconnaissance des élus (85 élus).

ATTENDU QUE le conseil souhaite organiser une activité de reconnaissance pour tous les Élus de la municipalité de Preissac depuis sa fondation en 1979, par un 5 à 7, le 4 aout prochain au CRJM;

ATTENDU QU'un budget est nécessaire pour organiser une activité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 2,500.00 \$ pour la réussite de ce rendez-vous historique qui devrait permettre la rencontre de veilles connaissances et la remémoration de plusieurs beaux souvenirs.

14. TRAVAUX DES COPEAUX DE BRANCHES DÉCHIQUETÉES AU PARC DES RAPIDES;

133-07-2017

14. Travaux des copeaux de branches déchiquetées au parc des Rapides.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Entreprise Débrex » pour faire du débroussaillage dans le secteur des rapides au montant de 110.00 \$/heures pour environ une semaine de travail.

15. POSTE D'OPÉRATEUR DE CAMION ET DÉNEIGEUSE;

134-07-2017

15. Poste d'opérateur de camion et déneigeuse.

ATTENDU QUE l'opérateur, monsieur Didier Mauen a démissionné du poste d'opérateur de déneigeuse qu'il occupait l'hiver dernier;

ATTENDU QU'un candidat avait déjà manifesté son intérêt pour le poste d'opérateur de déneigeuse et que le Directeur général et le Préposé à l'entretien l'ont rencontré;

ATTENDU QUE le candidat rencontré a fait part de ses attentes salariales et conditions de travail;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et unanimement résolu :

D'ENGAGER monsieur Alain Dumais au poste d'opérateur de déneigeuse pour la municipalité de Preissac aux conditions convenues lors de la session de travail. L'embauche comprend une probation de trois mois à partir de la date du début de son entré en poste prévu au milieu d'octobre prochain. Ce poste en est un temporaire à temps plein. L'employé aura droit à l'assurance collective de la municipalité selon les règles en vigueur.

16. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 110, CHEMIN DES PEUPLIERS;

135-07-2017

16. Demande de dérogation mineure du 110, chemin des Peupliers.

ATTENDU QU'en date du 1er juin 2017, Madame Lise Gagnon a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un **immeuble situé au 110, chemin des Peupliers à Preissac, sur le lot 4 591 989;**

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre le maintien d'une remise sise à 1.75 mètres de la résidence ainsi qu'une terrasse située dans la bande riveraine, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE l'existence d'une dalle de béton sous la remise rend son déplacement plus compliqué;

ATTENDU QUE la terrasse pourrait s'apparenter à un quai si une rampe ou un escalier la reliait au lac;

ATTENDU QU'il n'y a dans tous les cas aucun préjudice de causé aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure faite par madame Lise Gagnon pour l'immeuble situé au 110, chemin des Peupliers.

17. RÉSOLUTION POUR DEMANDER UN BAIL (32D8-50) À LA MRC ABITIBI;

136-07-2017

17. Résolution pour demander un bail (32D8-50) à la MRC Abitibi.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a besoin de gravier pour aménager les virées dans le secteur Vautrin;

ATTENDU QUE le banc portant le # 32D8-50 situé au bout du chemin Vautrin conviens parfaitement aux objectifs de la municipalité (distance et qualité du matériel);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE DEMANDER à la MRC Abitibi un bail sur le banc portant le # 32D8-50 pour extraire du gravier.

DE DEMANDER aussi à la MRC Abitibi de faire les démarches nécessaires (CA) pour leur permettre de donner un bail à la municipalité de Preissac.

18. ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU ET AUTORISATION DE PAIEMENT;

137-07-2017

18. Acceptation finale des travaux de la rampe de mise à l'eau et autorisation de paiement.

ATTENDU QUE les travaux au débarcadère situé dans le secteur des Rapides sont terminés;

ATTENDU QUE l'entrepreneur « Construction Hydrosphère Inc. » désire fermer le dossier;

ATTENDU QUE selon l'impression de la municipalité de Preissac, des retards importants ont créés des inconvénients à ces derniers;

ATTENDU QUE le contrat stipule à la page 12 de 23 : « *que Si l'adjudicataire est en défaut de réaliser les travaux faisant l'objet du contrat dans le délai stipulé aux présentes, la Municipalité pourra imposer, à titre de pénalité, un montant de mille dollars (1 000,00 \$) par jour de retard. Ces pénalités sont acquises de plein droit et sont prélevées à même les sommes dues par la Municipalité ou, si aucune somme n'est due par elle, à même les dépôts de garantie ou par des procédures légales contre l'adjudicataire ou sa caution.* » ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a rencontré le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et que suite aux échanges et courriels, il a été convenu que le Directeur général mette ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du conseil pour que ces derniers prennent une décision;

ATTENDU QUE le conseil a reçu les informations du Directeur général, alors il été convenue de faire une offre finale à l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les travaux réalisés par Construction Hydrosphère Inc. pour la construction de la rampe de mise à l'eau sur la rivière Kinojévis.

DE PAYER un montant de 70,000.00 \$ (montant incluant les taxes) à Construction Hydrosphère Inc., ce montant est assujéti à une commandite à un organisme qui œuvre dans la municipalité (montant à fixer par l'entrepreneur et selon entente avec le Directeur général) de la part de Construction Hydrosphère Inc.

19. BUDGET POUR LES UTILISATEURS DE COUCHES LAVABLES;

138-07-2017

19. Budget pour les utilisateurs de couches lavables.

ATTENDU QUE plusieurs municipalités supportent les nouvelles familles et encouragent les pratiques écologiques;

ATTENDU QUE l'aide à l'achat de couches lavables est une façon intéressante d'aider les nouvelles familles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE DONNER un montant maximum de 150.00 \$/ année/ enfant, jusqu'à concurrence de 50% de la facture d'achat. Ce programme sera administré par l'Agente de développement.

20. VARIA;

20. Varia.

Aucun sujet.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

21. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Travaux sur passerelle
- Soirée reconnaissance du 4 août 2017 au CRJM
- Conteneur au dépôt de branches pour service incendie

Les Membres du conseil municipal ont répondu aux questions des citoyens.

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

139-07-2017

22. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 15 août 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : Monsieur Daniel Dubuc

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 juillet 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 415,211.54 \$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour mandater RE Consultant à effectuer la demande de CA pour le camping
9. Acceptation de la soumission pour travaux chemin des Riverains (OK)
10. Achat d'une remorque
11. Achat d'une soudeuse avec accessoires
12. Soumission débroussaillage « traverse de La Motte »
13. Remboursement des frais de kilométrage pour bénévoles au travail humanitaire
14. Paiement pour formatrice des cours de YOGA (5,625.00 \$)
15. Acceptation des travaux de voirie 2017
16. Autorisation pour dépense élection
17. Achat d'équipement pour service incendie
18. Varia
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
19. Période de questions réservées à l'assistance
20. Clôture et levée de l'assemblée à __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

140-08-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2017;

141-08-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 juillet 2017.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 juillet 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

142-08-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700522 à C1700610. La séquence des chèques en ligne L1700031 à L1700034.

Total des factures d'août 2017	356 927.19\$
Total paiement direct mensuel	18 750.49\$
Total des salaires	39 533.86\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>415 211.54\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 15 août 2017.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire fait un résumé des réunions du dernier mois.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le Maire fait un résumé des rencontres pour ce dernier mois.

8. RÉOLUTION POUR MANDATER RE CONSULTANT À EFFECTUER LA DEMANDE DE CA POUR LE CAMPING;

143-08-2017

8. Résolution pour mandater RE Consultant à effectuer la demande de CA pour le camping.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a besoin d'un certificat d'autorisation dans la cadre de son projet d'un camping municipal en milieu hydrique en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement visant la construction d'un camping;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme RE consultant pour présenter une demande de certificat d'autorisation pour son projet de camping municipal au 72, chemin de la Montagne, lot 4 592 212 à Preissac au Québec, au nom et pour la municipalité de Preissac.

9. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DES TRAVAUX DU CHEMIN DES RIVERAINS;

144-08-2017

9. Acceptation de la soumission des travaux du chemin des Riverains.

Résultat des soumissions par invitation demandées par le directeur général, monsieur Gérard pétrin pour des travaux sur le chemin des Riverains :

Noms	Prix incluant les taxes
Construction Lemiro Inc.	114 337,13 \$
Béton Fortin Inc.	83 414,39 \$
Les Entreprises Roy & frères de St-Mathieu Inc.	96 309,00 \$
Excavation Gilbert Sheehy Inc.	72 548,72 \$
Les Entreprises Transchargex	Formulaire de soumission manquant dans l'enveloppe remise

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Excavation Gilbert Sheehy Inc. » pour l'exécution des travaux sur le chemin des Riverains sur une distance de 455 mètres (excavation et rechargement) tel que stipulé dans le document d'appel d'offres, pour un montant de 72,548.72 \$.

10. ACHAT D'UNE REMORQUE;

145-08-2017

10. Achat d'une remorque.

ATTENDU QUE la municipalité a été victime de vol d'une remorque et qu'elle doit être remplacée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Location Lauzon d'Amos » pour la fourniture d'une remorque galvanisée au montant de 7,785.00 \$ plus les taxes applicables.

11. ACHAT D'UNE SOUDEUSE AVEC ACCESSOIRES;

146-08-2017

11. Achat d'une soudeuse avec accessoires.

ATTENDU QUE du matériel a aussi été volés, dont une soudeuse AC/DC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une soudeuse avec les accessoires nécessaires pour une utilisation sécuritaire.

12. SOUMISSION DÉBROUSSAILLAGE « TRAVERSE DE LA MOTTE »;

147-08-2017

12. Soumission débroussaillage « traverse La Motte ».

ATTENDU QUE des travaux seront réalisés sur le chemin des Riverains et que le matériel nécessaire transitera par la « traverse de La Motte »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'Alain Dumais pour faire le débroussaillage de la traverse de La Motte (section Preissac) sur une distance de quatre kilomètres de chaque côté pour un montant de 6,400.00 \$ plus les taxes applicables.

13. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE KILOMÈTRAGE POUR BÉNÉVOLES AU TRAVAIL HUMANITAIRE;

148-08-2017

13. Remboursement des frais de kilométrage pour bénévoles au travail humanitaire.

ATTENDU QUE certaines personnes dans la municipalité font du travail bénévole pour aider des gens dans le besoin;

ATTENDU QUE plus souvent qu'autrement, ils le font en assumant des frais personnels, comme l'essence;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement des frais de kilométrage pour l'année 2016-2017, à cette personne qui en a fait la demande auprès de la municipalité de Preissac.

14 PAIEMENT POUR FORMATRICE DES COURS DE YOGA (5 625.00\$);

149-08-2017

14. Paiement pour formatrice des cours de Yoga (5 625.00\$).

ATTENDU QUE la formatrice, madame Evgeniya Smirnova a donné des cours de YOGA l'hiver dernier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 5,625.00 \$ pour l'enseignement de trente cours dispensés à Preissac, à trente participants (es).

15. ACCEPTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2017;

150-08-2017

15. Acceptation des travaux de voirie 2017.

ATTENDU QUE les travaux de voirie 2017 sont terminés et que le conseil doit accepter lesdits travaux;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et unanimement résolu :

D'ACCEPTER les travaux de voirie réalisés par « Entreprise Transchargex Inc. » et d'autoriser le paiement tel que stipulé dans le devis de la soumission.

D'ACCEPTER les travaux donnés et autorisés par le Directeur général, en surplus du contrat pour la somme de 3,486.70 \$.

16. AUTORISATION POUR DÉPENSES ÉLECTION;

151-08-2017

16. Autorisation pour dépenses élection.

ATTENDU QU'il y aura une élection générale le 5 novembre 2017;

ATTENDU QUE le président d'élection aura à faire des dépenses pour la préparation et l'exécution du scrutin (embauche de personnel, impression des bulletins de vote, envois postaux d'avis d'inscription sur la liste électorale, etc.)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le président d'élection à faire les dépenses nécessaires pour la tenue de l'élection générale du 5 novembre 2017.

17. ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR SERVICE INCENDIE;

152-08-2017

17. Achat d'équipement pour service incendie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'équipement pour le service incendie (lampes, civière, détecteur de gaz, calibre de détecteur, etc.) pour un montant de 6, 090.37 \$.

18. VARIA;

18. Varia.

153-08-2017

a) Autorisation pour faire des travaux sur sentier de vélo en régie.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite prolongée le sentier de vélo de montagne pour pouvoir bonifier l'offre de service et le faire en régie pourrait être une bonne idée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches nécessaires pour la location de matériels (mini pelle), l'embauche de personnel, etc. pour l'avancement du projet de sentier de vélo de montagne, Le tout étant régie à l'interne pour une durée de plus ou moins 5 semaines.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

19. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Question en rapport avec les travaux sur chemin des Riverains
- Félicitation pour « hommage aux Élus » qui s'est tenu le 4 août dernier
- Élection du 5 novembre 2017

Les Membres du conseil municipal ont répondu aux questions des citoyens.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

154-08-2017

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 24.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 septembre 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, monsieur le Maire Stephan Lavoie et messieurs les conseillers suivants : Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrède, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillère absente : Madame Nicole Poulin

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 août 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 360 530.68 \$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt du rapport budgétaire du 31 août 2017
9. Budget alloué pour reconnaissance des employés de la Municipalité (3 500.00\$)
10. Identification de territoire incompatible avec l'activité minière
11. Cours de boulangerie et de mise en forme à l'automne 2017
12. Camp de base Abitibi pour escalade
13. Embauche d'une personne pour sentier de vélo
14. Préparation de la réserve de sable avec transport
15. Résolution pour projet Biblio
16. Résolution pour demande au FLIC pour la pièce « Académie des lutins »
17. Achat d'échafaud
18. Varia
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
19. Période de questions réservées à l'assistance
20. Clôture et levée de l'assemblée à __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

155-09-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 AOÛT 2017;

156-09-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 août 2017.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 15 août 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

157-09-2017

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700611 à C1700714. La séquence des chèques en ligne L1700035 à L1700038.

Total des factures de septembre 2017	287 923.30\$
Total paiement direct mensuel	24 997.32\$
Total des salaires	47 610.06\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	360 530.68\$

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 septembre 2017.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire fait un résumé des réunions du dernier mois.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le Maire et le Directeur général dressent un résumé des rencontres pour ce dernier mois.

8. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU 31 AOÛT 2017;

8. Dépôt du rapport budgétaire du 31 août 2017.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le rapport budgétaire, en date du 31 août 2017, tel que prescrit par le Code municipal (CM).

9. BUDGET ALLOUÉ POUR LA RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ (3 500.00\$);

158-09-2017

9. Budget alloué pour la reconnaissance des employés de la municipalité (3 500.00\$).

ATTENDU QUE le conseil souhaite organiser une activité de reconnaissance pour tous les employés de la municipalité de Preissac par un 5 à 7, le 27 octobre prochain au CRJM;

ATTENDU QU'un budget est nécessaire pour organiser une activité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 3,500.00 \$ pour l'activité de reconnaissance des employés.

10. IDENTIFICATION DE TERRITOIRE INCOMPATIBLE AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE;

159-09-2017

10. Identification de territoire incompatible avec l'activité minière.

ATTENDU QUE la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art.6, paragraphe 7) permet de « délimiter tout territoire incompatible avec l'activité minière au sens de l'article 304.1.1 de la loi sur les mines (chapitre M-13.1.) »

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi s'apprête à identifier sur son schéma d'aménagement et de développement (SAD) ces territoires incompatibles avec l'activité minière;

ATTENDU QUE ces territoires doivent être identifiés maintenant de façon à les soustraire temporairement en attente de leur identification au SAD;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire collaborer au développement de l'activité minière sur son territoire tout en protégeant les usages existants plus sensibles à cette exploitation ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE RECOMMANDER à la MRC d'Abitibi d'identifier au SADR les territoires suivants à l'intérieur de la municipalité de Preissac jugés incompatibles avec l'activité minière, soit :

-le territoire délimité par le périmètre urbain avec une bande additionnelle d'un kilomètre,

-tous les lots compris dans les zones de villégiature VC-1 à VC-13, VD-1, ainsi que les zones REC-4 à REC-7, avec une bande de protection additionnelle de six cents (600) mètres,

-les lots compris dans les zone REC-1, REC-2 et REC-3, incluant notamment le camping municipal (lot 4 592 212), la tour d'observation (lots 4 591 990 et 4 593 811) et l'agora naturelle (les lots 4 593 814-B, 4 593 896-B et 4 593 901-B),

-tous les sentiers de randonnée,

-toutes les îles actuellement incluses dans des zones de conservation (CO-1 et CO-2),

-tous les refuges biologiques actuellement identifiés au plan d'urbanisme.

11. COURS DE BOULANGERIE ET DE MISE EN FORME À L'AUTOMNE 2017;

160-09-2017

11. Cours de boulangerie et de mise en forme à l'automne 2017.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet présenté par l'agente de développement, madame France Daoust, dans lequel consiste à des cours de boulange de pain (Formatrice 15.00\$/heure), budget de 500.00\$ pour le matériel.

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à monter un projet, dans lequel consiste un cours de mise en forme avec madame Valérie Roy.

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à présenter ce projet avec les besoins financiers pour la réalisation.

12. CAMP DE BASE ABITIBI POUR ESCALADE;

161-09-2017

12. Camp de base Abitibi pour escalade.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à monter un projet, dans lequel consiste à de l'initiation d'escalade avec camp de base.

13. EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR SENTIER DE VÉLO;

162-09-2017

13. Embauche d'une personne pour sentier de vélo.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à embaucher une personne pour continuer l'aménagement des sentiers de vélo de montagne (deux à trois semaines).

14. PRÉPARATION DE LA RÉSERVE DE SABLE AVEC TRANSPORT;

163-09-2017

14. Préparation de la réserve de sable avec transport.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a besoin d'une réserve de sable pour l'entretien des chemins pendant la saison hivernale;

ATTENDU QUE Les Entreprises Transchargex Inc. ont fait une offre de service à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de service de Les Entreprises Tranchargex Inc. pour la préparation de la réserve de sable pour un montant de 4,450.00 \$ plus les taxes applicables pour une quantité de 600 tonnes, ce montant inclut le tamisage, le chargement et le transport au 707, avenue du Lac), des frais de 115.00 \$ /heure pour la mise en pile.

15. RÉOLUTION POUR PROJET BIBLIO;

164-09-2017

15. Résolution pour projet biblio.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac avise les responsables du Réseau BIBLIO de poursuivre la réalisation de son projet en immobilisation en matière d'aménagement de la bibliothèque municipale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet qui est associé au dépôt par le Réseau BIBLIO d'une demande régionale regroupée de financement auprès de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue et du MAMOT dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

16. RÉOLUTION POUR DEMANDE AU FLIC POUR LA PIÈCE «ACADÉMIE DES LUTINS»;

165-09-2017

16. Résolution pour demande au FLIC pour la pièce « Académie des lutins ».

ATTENDU QUE le réseau des agents de développement désire présenter un spectacle de Noël pour les enfants, dans leur municipalité respective ;

ATTENDU QUE les municipalités participantes se réunissent pour déposer un projet commun au fonds local d'initiatives collectives (FLIC);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac autorise l'agente de développement de La Corne, Catherine Bélanger, à déposer en son nom le projet au fonds local d'initiatives collectives.

QUE la municipalité de Preissac investira + ou – 750.00\$ pour la représentation, les coûts seront moindres selon la subvention obtenue. Un budget additionnel, pour petits cadeaux aux enfants et un goûter de 300.00\$ serait apprécié. Un prix d'entrée pourrait être demandé pour autofinancer une partie de l'activité.

QUE les diverses communications relatives au projet se feront entre Madame Bélanger et l'agente de développement locale de notre municipalité, France Daoust.

QUE les diverses ententes seront signées par le directeur général, Gérard Pétrin.

17. ACHAT D'ÉCHAFAUDS (750.00\$);

166-09-2017

17. Achat d'échafauds (750.00\$).

ATTENDU QUE les employés se doivent à l'occasion de travailler en hauteur;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a pour objectif de prévenir les accidents de travail;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'achat d'échafauds pour le montant de 750.00\$.

18. VARIA;

18. Varia.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

19. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Activité des petits lutins
- Toit vert – très beau
- Camping Municipal – Faucheuse (2x)
- Ordre du jour papier
- Composte ► Bacs ► Emplacement
- Compte à payer ? (10 questions – fournisseurs)

Les Membres du conseil municipal ont répondu aux questions des citoyens.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

167-09-2017

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 48.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 octobre 2017 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers suivants : Marilynne Tanguay, Nicole Poulin, Maxime Tancrède, Manon Derome et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général.

1. Mot de bienvenue
2. Assermentation des cinq ÉLUS (élu sans opposition)
3. Vérification du quorum et ouverture de la session
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 septembre 2017
6. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 159 461.34\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Soumission pour installation d'une alarme au 707, avenue du Lac
10. Résolution pour assurance collective
11. Proposition pour déneigement des entrées du secteur Tancrède
12. Embauche d'un employé temporaire en remplacement d'Yvan Martin
13. Acceptation de la proposition de la municipalité de Landrienne pour la collecte des Bacs en 2018
14. Résolution annuelle pour la programmation de la TECQ 2014-2018
15. Acceptation des travaux du chemin des Riverains et autorisation du paiement desdits travaux
16. Suivi des élections générales et dates à retenir
17. Résolution pour aide financière pour la formation de 8 pompiers au niveau 1 pour l'année prochaine
18. Achat d'une plaque vibrante
19. Entretien et aménagement du stationnement pour « BIKE » pour l'hiver
20. Proposition pour nettoyage de conduit du bureau
21. Préparation de scénario pour projet de bitumineux sur réseau routier
22. Mandat pour le DG de travailler sur la déserte cellulaire à Preissac
23. Achat de décoration pour Noël
24. Ramassage de déchets sur bord de l'eau
25. Nomination d'un pro maire
26. Varia
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
27. Période de questions réservées à l'assistance
28. Clôture et levée de l'assemblée à __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (2).

2. ASSERMENTATION DES CINQ ÉLUS (ÉLU SANS OPPOSITION);

2. Assermentation des cinq ÉLUS (élu sans opposition).

Le président d'élection assermente les élus (élu sans opposition).

Conseillère siège #1	Mme Marilynne Tanguay
----------------------	-----------------------

Conseillère siège #2	Mme Nicole Poulin
Conseiller siège #3	M. Maxime Tancrede
Conseillère siège #4	Manon Derome
Conseiller siège #6	M. Aldée Langlois

3. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

3. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

168-10-2017

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2017;

169-10-2017

5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 septembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 septembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

170-10-2017

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700715 à C1700782. La séquence des chèques en ligne L1700039 à L1700042.

Total des factures de septembre 2017	131 046,42\$
Total paiement direct mensuel	9 950,28\$
Total des salaires	18 464,64\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>159 461,34\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 octobre 2017.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

171-10-2017

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire fait un résumé de ses rencontres.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

172-10-2017

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le Maire et le Directeur général dressent un résumé des rencontres pour ce dernier mois.

9. SOUMISSION POUR INSTALLATION D'UNE ALARME AU 707, AVENUE DU LAC (6895\$ + TAXES);

173-10-2017

9. Soumission pour installation d'une alarme au 707, avenue du Lac (6895\$ + taxes).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :
D'ACCEPTER la proposition d'Alarme Boréal pour l'installation d'un système d'intrusion, d'incendie et de caméras de surveillance au 2 bâtiments (garage et local de formation) du 707, avenue du Lac pour un montant de 6 895,00\$ plus les taxes applicables.

10. RÉOLUTION POUR ASSURANCE COLLECTIVE;

174-10-2017

10. Résolution pour assurance collective.

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capital, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

ATTENDU QUE tant le *Code municipal* que la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

ATTENDU QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

ATTENDU QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Preissac adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité de Preissac autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Preissac accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

11. PROPOSITION POUR DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES DU SECTEUR TANCRÈDE;

175-10-2017

11. Proposition pour déneigement des entrées du secteur Tancrède.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de madame Aline Lamontagne pour faire le déneigement des entrées du 180 et du 186, avenue du Lac pour la saison 2017-2018 au montant forfaitaire de 1,000.00 \$, montant payable le 15 décembre 2017 et le 15 avril 2018 en deux versements égaux.

12. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE EN REMPLACEMENT D'YVAN MARTIN;

176-10-2017

12. Embauche d'un employé temporaire en remplacement d'Yvan Martin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Jean-Marc Desrosiers pour le remplacement temporaire d'Yvan Martin, adjoint au responsable des infrastructures municipales. Ce mandat de plus ou moins 2 mois est principalement pour le déneigement des stationnements municipaux.

13. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE LANDRIENNE POUR LA COLLECTE DE BACS EN 2018;

177-10-2017

13. Acceptation de la proposition de la municipalité de Landrienne pour la collecte de bacs en 2018.

ATTENDU QUE le contrat pour la disposition et la cueillette du recyclage et des ordures ménagères se termine le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Landrienne a déposé une offre pour offrir ce service pour l'année 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de la municipalité de Landrienne pour le ramassage des ordures ménagères et du recyclage qui comprend la cueillette en alternance sur 52 semaines au montant de 53,800.00 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire et le directeur général, monsieur Gérard pétrin à signer les documents relatifs à cette entente.

14. RÉOLUTION ANNUELLE POUR LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2014-2018;

178-10-2017

14. Résolution annuelle pour la programmation de la TECQ 2014-2018.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la

présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses de travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

15. ACCEPTATION DES TRAVAUX DU CHEMIN DES RIVERAINS ET AUTORISATION DU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX;

179-10-2017

15. Acceptation des travaux du chemin des Riverains et autorisation du paiement desdits travaux.

ATTENDU QUE les travaux sur le chemin des Riverains sont terminés et que le responsable des travaux publics, monsieur Yvan Lachance et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin ont procédé à une visite des lieux et que tout a été fait selon le devis d'appel d'offre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER lesdits travaux et d'autoriser le paiement de ceux-ci tel que décrit dans l'appel d'offre.

16. SUIVI DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES ET DATES À RETENIR;

16. Suivi des élections générales et dates à retenir.

Le président d'élection monsieur Gérard Pétrin, informe l'assemblée du résultat finale des mises en candidature. Compte tenu qu'il y a 2 candidats au poste de maire et ainsi que 2 candidats au poste de conseiller #5, il y aura scrutin par anticipation le 29 octobre 2017 de 12h00 à 20h00, ainsi que le scrutin final le 5 novembre prochain de 10h00 à 20h00. Le dépouillement se fera immédiatement après la fermeture des bureaux de vote.

17. RÉOLUTION POUR AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE 8 POMPIERS AU NIVEAU 1 POUR L'ANNÉE PROCHAINE;

180-10-2017

17. Résolution pour aide financière pour la formation de 8 pompiers au niveau 1 pour l'année prochaine.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme « Pompier 1 » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Abitibi

18. ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE (1495,00\$);

181-10-2017

18. Achat d'une plaque vibrante (1495,00\$).

ATTENDU QUE la municipalité fait des travaux pour aménager un sentier de vélo de montagne et que l'utilisation d'une plaque vibrante est un outil indispensable pour avoir un sol adéquat pour les utilisateurs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :
D'AUTORISER l'achat d'une plaque vibrante au montant de 1,495.00 \$ plus les taxes applicables.

19. ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT POUR «BIKE» POUR HIVER;

182-10-2017

19. Entretien et aménagement du stationnement pour «BIKE» pour hiver.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à faire faire les travaux nécessaires pour améliorer l'accès et le stationnement au sentier du « Héron bleu »

20. PROPOSITION POUR NETTOYAGE DE CONDUIT DU BUREAU

183-10-2017

20. Proposition pour nettoyage de conduit du bureau.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Sogitex pour le nettoyage des conduits de ventilation au bâtiment administratif du 6, rue des Rapide pour un montant de 3 600,00\$ plus les taxes applicables.

21. PRÉPARATION DE SCÉNARIO POUR PROJET DE BITUMINEUX SUR RÉSEAU ROUTIER;

184-10-2017

21. Préparation de scénario pour projet de bitumineux sur réseau routier.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à présenter différents scénarios sur le pavage, ou tout autre solution possible, que la municipalité pourrait réaliser sur les différents chemins dont l'entretien incombe à la municipalité.

22. MANDAT POUR LE DG DE TRAVAILLER SUR LA DÉSERTÉ CELLULAIRE À PREISSAC

185-10-2017

22. Mandat pour le DG de travailler sur la déserte cellulaire à Preissac.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire le nécessaire pour amener des solutions pour faire avancer le dossier sur la déserte cellulaire sur le territoire de Preissac.

23. ACHAT DE DÉCORATION DE NOËL (2 500,00\$);

186-10-2017

23. Achat de décoration de Noël (2 500,00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'achat de décoration de Noël pour le montant de 2 500,00\$

24. RAMASSAGE DE DÉCHETS SUR BORD DE L'EAU;

187-10-2017

24. Ramassage de déchets sur bord de l'eau

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général monsieur Gérard pétrin à faire les démarches nécessaires pour que soit ramassé les déchets situés sur la berge du lac Preissac, en bordure de la route 395 (avenue du Lac).

25. NOMINATION D'UN PRO MAIRE;

188-10-2017

25. Nomination d'un pro maire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

DE NOMMER madame la conseillère, Nicole Poulin pour le poste de pro maire de la municipalité d Preissac.

26. VARIA;

26. Varia.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

27. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Plaque vibrante
- Sentier de « FAT-BIKE »

Les Membres du conseil municipal ont répondu aux questions des citoyens.

28. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

189-10-2017

28. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 10.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 21 novembre 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie et mesdames les conseillères et messieurs les conseillers suivants : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : Monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 octobre 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 287 263.75 \$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Date des caucus et des réunions du conseil pour l'année 2018
9. Date de fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes (23 déc. au 7 jan.)
10. Dérogation mineure du 922, chemin Vautrin
11. Proposition de « Nordak marine Inc. » pour l'achat de bouées
12. Proposition de l'entreprise Gilbert Sheehy pour l'achat d'un camion usagé Ford F450 de l'année 2002 pour 15 000.00 \$ plus les taxes
13. Résolution pour mandater Le ministère des finances du Québec à faire les démarches pour financer le règlement d'emprunt # 254-2016
14. Résolution pour modifier le règlement # 254-2016
15. Proposition de Magny électrique Inc. pour installer cinq poteaux avec deux luminaires
16. Soumission pour l'achat d'une balayeuse pour le complexe récréatif Jacques Massé
17. Achat de différents outils (chalumeau, levier hydraulique, compresseur, etc.)
18. Achat d'appareils respiratoire usagés de la ville de Val d'Or
19. Résolution pour nommer un représentant à la Table des conseillers de comté
20. Résolution pour nommer un représentant sur le Comité de sécurité incendie
21. Résolution pour nommer un représentant sur le Comité consultatif forêt
22. Autorisation de signature sur les effets bancaire
23. Inscription des Élus pour la formation en éthique
24. Avis de motion avec dispense de lecture
25. Adoption du projet de règlement sur la rémunération des Élus
26. Adoption de l'échelle salariale
27. Varia
28. Période de questions réservées à l'assistance
29. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (3).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

190-11-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 OCTOBRE 2017;

191-11-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 octobre 2017.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 octobre 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

192-11-2017

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700783 à C1700880. La séquence des chèques en ligne L1700043 à L1700046.

Total des factures d'octobre 2017	235 548.10\$
Total paiement direct mensuel	18 557.64\$
Total des salaires	33 158.01\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>287 263.75\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 21 novembre 2017.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire fait un résumé des réunions du dernier mois.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le Maire et le Directeur général dressent un résumé des rencontres pour ce dernier mois.

8. DATE DES CAUCUS ET RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018;

193-11-2017

8. Date des caucus et réunions du conseil municipal pour l'année 2018.

Caucus (18 h 00)	Réunions régulières (19 h 00)
9 janvier	16 janvier
6 février	13 février
6 mars	13 mars
3 avril	10 avril
1 mai	8 mai
5 juin	12 juin
3 juillet	10 juillet
7 août	14 août
4 septembre	11 septembre
2 octobre	9 octobre
6 novembre	13 novembre
4 décembre	11 décembre

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ADOPTER les dates et heures des assemblés du conseil 2018 tel que présentées ci-dessus.

9. DATE DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES (23 DÉC. AU 7 JANVIER);

9. Date de fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes (23 déc. au 7 janvier)

Le Directeur général informe le conseil sur l'horaire du temps des fêtes pour le bureau municipal.

10. DÉROGATION MINEURE DU 922, CHEMIN VAUTRIN;

194-11-2017

10. Dérogation mineure du 922, chemin Vautrin.

ATTENDU QU'en date du 30 août 2017, Madame Patricia Béland, pour et au nom de Monsieur Réal Tanguay, a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 922, chemin Vautrin à Preissac, sur le lot 4 592437;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la marge arrière d'un bâtiment secondaire situé à 2.45 mètres de la ligne arrière plutôt qu'à 3 mètres, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la construction de ce bâtiment a fait l'objet d'un permis de construction (permis 97-135);

ATTENDU QUE le terrain voisin à l'arrière consiste en une terre agricole;

ATTENDU QU'il n'y a dans tous les cas aucun préjudice de causé aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure du 922, chemin Vautrin faite par madame Patricia Béland au nom de monsieur Réal Tanguay.

11. PROPOSITION DE « NORDAK MARINE INC. » POUR L'ACHAT DE BOUÉES;

195-11-2017

11. Proposition de « Nordak marine Inc. » pour l'achat de bouées.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Nordak marine Inc. » pour la fourniture de 14 bouées blanches avec lettrage, incluant les manilles galvanisées, les lanternes solaires, les pesées de 160 livres avec 50 pieds de chaîne pour un montant de 23,295.06 \$ plus les taxes applicables et le transport à Preissac.

12. PROPOSITION DE L'ENTREPRISE GILBERT SHEEHY POUR L'ACHAT DE CAMION USAGÉ FORD F450 DE L'ANNÉE 2002 POUR 15 000.00\$ PLUS TAXES;

196-11-2017

12. Proposition de l'entreprise Gilbert Sheehy pour l'achat d'un camion usagé Ford F450 de l'année 2002 pour 15 000.00\$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise Gilbert Sheehy pour la fourniture d'un camion usagé Ford F450 avec équipement de déneigement de l'année 2002 pour un montant de 15 000.00 \$ avant les taxes. Il est entendu que le véhicule doit être inspecté (SAAQ) et être en bon état.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

13. RÉOLUTION POUR MANDATER LE MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR FINANCER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #254-2016;

197-11-2017

13. Résolution pour mandater le Ministère des Finances du Québec pour financer le règlement d'emprunt #254-2016.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE MANDATER le ministère des finances du Québec pour recevoir et ouvrir les soumissions pour le règlement d'emprunt # 254-2016 au nom de la municipalité de Preissac.

14. RÉOLUTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT #254-2016;

198-11-2017

14. Résolution pour modifier le règlement #254-2016.

ATTENDU QUE le règlement 254-2016 décrétant une dépense de 750 477,00 \$ et un emprunt de 750 477,00 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf, pour le service incendie, ainsi qu'un camion dix roues neuf munit d'équipement de déneigement;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement:

QUE le sixième alinéa du règlement numéro 254-2016 soit remplacé par le suivant :

« Le conseil de la municipalité de Preissac est autorisé à dépenser une somme de 762 141,00 \$ pour les fins du présent règlement ».

QUE l'article 2 du règlement numéro 254-2016 soit remplacé par le suivant :

Article 2 : aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 750 400,00 \$ sur une période de 15 ans et à affecter une somme 11 741,00 \$ provenant du fonds d'administration.

15. PROPOSITION DE MAGNY ÉLECTRIQUE POUR INSTALLER CINQ POTEAUX AVEC 2 LUMINAIRES;

199-11-2017

15. Proposition de Magny Électrique Inc. pour installer cinq poteaux avec deux luminaires.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Magny électrique Inc. pour installer cinq poteaux, avec installation de 2 luminaires fourni par la municipalité au montant de 6,905.00 \$ plus taxes applicables.

16.SOUSSION POUR L'ACHAT D'UNE BALAYEUSE POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

200-11-2017

16. Soumission pour l'achat d'une balayeuse pour le complexe récréatif Jacques Massé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une balayeuse pour le CRJM au montant de 1,356.71 \$.

17. ACHAT DE DIFFÉRENTS OUTILS (CHALUMEAU, LEVIER HYDRAULIQUE, COMPRESSEUR, ETC.);

201-11-2017

17. Achat de différents outils (chalumeaux, levier hydraulique, compresseur, etc.).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de différents outils (chalumeau, levier hydraulique, compresseur etc.).

18. ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES USAGÉS DE LA VILLE DE VAL D'OR;

202-11-2017

18. Achat d'appareils respiratoires usagés de la ville de Val D'Or.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de cinq appareils respiratoires tel que convenu avec la ville de Val d'Or pour un montant de 25 000.00 \$.

19. RÉOLUTION POUR NOMMER UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ;

203-11-2017

19. Résolution pour nommer un représentant à la table des Conseillers de comté.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE NOMMER madame la pro-maire, Nicole Poulin à titre de représentante à la Table des conseillers de comté.

20. RÉOLUTION POUR NOMMER UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE;

204-11-2017

20. Résolution pour nommer un représentant sur le comité de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur le conseiller, Rémi Pelletier à titre de représentant sur le Comité de Sécurité incendie.

21. RÉOLUTION POUR NOMMER UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF FORÊT;

205-11-2017

21. Résolution pour nommer un représentant sur le comité consultatif forêt.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur le conseiller, Aldée Langlois à titre de représentant sur le Comité Consultatif forêt.

22. AUTORISATION DE SIGNATURE SUR LES EFFETS BANCAIRES;

206-11-2017

22. Autorisation de signature sur les effets bancaires.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie, la Pro maire, madame Nicole Poulin, le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, la directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque soient les représentants de la municipalité de Preissac à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité de Preissac et sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité.

Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable.

Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative.

Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable.

Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante.

Sous la signature de deux d'entre eux, étant la signature d'un Élu et d'un Fonctionnaire doivent toujours paraître.

23. INSCRIPTION DES ÉLUS POUR LA FORMATION EN ÉTHIQUE;

207-11-2017

23. Inscription des Élus pour la formation en éthique.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à inscrire les élus à la formation en éthique qui aura lieu à Barraute, samedi le 2 décembre prochain. Les frais d'inscription, les frais de kilométrage et les frais de repas sont à la charge de la municipalité.

24. AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE;

24. Avis de motion avec dispense de lecture.

Le conseiller, monsieur Aldée Langlois donne avis de motion qu'un règlement sur la rémunération des élus sera présenté à une séance ultérieure avec dispense de lecture.

25. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS;

25. Dépôt du projet de règlement sur la rémunération des Élus.

Le conseiller, monsieur Aldée Langlois dépose le projet de règlement numéro 262-2017 portant sur la rémunération des élus.

26. ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE;

208-11-2017

26. Adoption de l'échelle salariale.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement (Le Maire demande le vote) :

D'ADOPTER l'échelle salariale qui sera effective le 1^{er} janvier 2018, présentée par le directeur général, monsieur Gérard Pétrin lors de la dernière session de travail. Cette échelle comporte cinq niveaux qui incluent tous les employés permanents de la municipalité de Preissac. L'objectif de l'adoption de cette échelle est d'avoir une rémunération cohérente et non arbitraire pour tous les employés de la municipalité. Cette échelle facilitera la préparation de l'exercice salariale prévu selon la loi sur l'équité salariale.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le maire, monsieur Stephan Lavoie à signer le tableau de l'échelle salariale pour l'année 2018.

27. VARIA;

27. Varia.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

28. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Pancarte d'entrée de la municipalité
- Bouées – installation
- Règlement d'emprunt numéro 254-2016
- Échelle salariale
- Camion à neige
- Soirée pizza
- Café rencontre avec la minière Agnico-Eagle

Les Membres du conseil municipal ont répondu aux questions des citoyens.

29. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

209-11-2017

29. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 54.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 décembre 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre madame le Pro maire Nicole Poulin et madame la conseillère Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseillère absente : Monsieur Stephan Lavoie et madame Manon Derome

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 21 novembre 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 317 293.03 \$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Avis de motion du règlement sur les tarifs et taux de taxes pour 2018 (avec dispense de lecture)
9. Dépôt du règlement sur les tarifs et taux de taxes pour 2018
10. Liste des personnes endettées envers la municipalité
11. Paniers de Noël et jouets
12. Session spéciale pour adopter le budget 2018 (le 19 décembre à 19 h 00)
13. Indexation des pompiers (1.1%)
14. Achat d'équipement sportif (vélos, raquettes, skis, charriots, etc.)
15. Résolution à Hydro-Québec
16. Répartition des différents dossiers
17. Résolution de concordance et de courte échéance relative à un emprunt par billets au montant de 750,400 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017
18. Soumissions pour émission de billets
19. Sableuse sur camion Ford F450
20. Varia
21. Période de questions réservées à l'assistance
22. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la pro maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (1).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro maire Nicole Poulin, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

210-12-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 21 NOVEMBRE 2017;

211-12-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 21 novembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 21 novembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

212-12-2017

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700881 à C1700976. La séquence des chèques en ligne L1700047 à L1700051.

Total des factures de novembre	235 438.52\$
Total paiement direct mensuel	28 242.95\$
Total des salaires	53 611.56\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	317 293.03\$

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 décembre 2017.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire étant absent, il n'y a pas de compte rendu.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le Directeur général dressent un résumé des rencontres pour ce dernier mois.

8. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS ET TAUX DE TAXES POUR 2018 (AVEC DISPENSE DE LECTURE);

8. Avis de motion du règlement sur les tarifs et taux de taxes pour 2018 (avec dispense de lecture).

La conseillère, madame Marilyne Tanguay donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un règlement sur les tarifs et taux de taxes pour 2018 portant le numéro 263-2017 sera adopté le 19 décembre 2018 à 19 h 00 au 6, rue des Rapides.

9. DÉPÔT DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS ET TAUX DE TAXES POUR 2018

9. Dépôt du règlement sur les tarifs et taux de taxes pour 2018.

Le conseiller, monsieur Aldée Langlois présente et dépose au conseil le projet de règlement # 263-2017, portant sur les tarifs et les taux de taxes pour l'année 2018

10. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ;

213-12-2017

10. Liste des personnes endettées envers la municipalité.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil la liste des taxes à recevoir tel que prescrit par le Code municipal conformément à l'article 1022.

ATTENDU QUE des taxes avec des arrrages de trois ans sont dues sur cinq propriétés et que la prescription en cette matière est de trois ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE VENDRE les immeubles ci-dessous décrits pour taxes dues à la municipalité de Preissac.

Matricule de l'immeuble	Montant des taxes	Intérêts au 2017/12/12	Frais de perception	Total taxes municipales	Total taxes scolaires	Contrat d'achat	Désignation de biens
7270-91-5309-0-000-0000	32,63 \$	9,72 \$	10,38 \$	52,73 \$			TNC (Camp de chasse)
8048-09-6462-0-000-0000	38,58 \$	10,74 \$	10,38 \$	59,70 \$			TNC (Camp de chasse)
8351-97-2143-0-000-0000	1 963,04 \$	369,99 \$	10,38 \$	2 343,41 \$	523,25 \$	14124657	Lot 4 820 146 Cadastre du Québec avec bâtisses
8452-86-5044-0-000-0000	15 726,98 \$	4 898,60 \$	10,38 \$	20 635,96 \$	7 164,97 \$	19450009	Lot 4 820 146 Cadastre du Québec avec bâtisses
8455-33-4450-0-000-0000	92,73 \$	33,96 \$	10,38 \$	137,07 \$			TNC (Camp de chasse)

DE TRANSMETTRE à la MRC Abitibi le dossier pour vente pour le non-paiement de taxes.

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, pour protéger la créance qui est due à la municipalité de Preissac au moment de la vente.

11. PANIERS DE NOËL ET JOUETS;

214-12-2017

11. Paniers de Noël et jouets.

ATTENDU QUE la mine Agnico-Eagle remet encore cette année des paniers de Noël aux plus démunis de la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCOMPAGNER ses paniers de bons d'achats d'épicerie de 75.00 \$ (12) et de bons d'achats pour jouets (12), pour permettre aux plus démunis de passer un beau Noël.

12. SESSION SPÉCIALE POUR ADOPTER LE BUDGET 2018 (19 DÉCEMBRE);

12. Session spéciale pour adopter le budget 2018 (19 décembre).

Le Directeur général informe l'assemblée de la session spéciale pour adopter le budget 2018 qui se tiendra ici même, le 19 décembre 2017 à 19 h 00.

13. INDEXATION DES POMPIERS (1.1%);

215-12-2017

13. Indexation des pompiers (1.1%).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'INDEXER le salaire des pompiers de 1.1% pour l'année 2018 et d'autoriser le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents et effets relatifs à cette décision.

14. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (VÉLOS, RAQUETTES, SKIS, CHARRIOTS, ETC.);

216-12-2017

14. Achat d'équipements sportifs (vélos, raquettes, skis, charriots, etc..)

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac dispose de sentiers multi usages sur son territoire et en fait l'entretien;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'équipements sportifs pour un montant de 4,700.02 \$, dans le but de permettre aux différents utilisateurs de profiter de ses beaux sentiers.

15. RÉOLUTION À HYDRO-QUÉBEC;

217-12-2017

15. Résolution à Hydro-Québec.

ATTENDU QUE les citoyens de Preissac en ont assez des interruptions répétitives de perte d'électricité et demande au conseil de porter plainte à Hydro-Québec;

ATTENDU QUE ces pannes sont d'une durée souvent de plusieurs heures;

ATTENDU QUE les citoyens de Preissac vivent dans une région rurale avec leurs installations individuelles (Puits, chauffage, téléphone, internet, etc.), n'ont plus aucun service accessible lors de panne électrique;

ATTENDU QUE les pannes arrivent lorsque la météo fait des siennes, sans pour autant, justifier, pourquoi ce-dit réseau est si vulnérable;

ATTENDU QUE la saison hivernale est à nos portes et que l'inquiétude des citoyens est palpable envers Hydro-Québec;

ATTENDU QUE les causes des pannes ne nous sont pas communiquées et que par conséquent les citoyens constatent qu'Hydro-Québec ne fait rien pour les prévenir;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ENVOYER cette résolution au département des Plaintes à Hydro-Québec, tout en demandant de faire les travaux pertinents (élagage, entretien des poteaux, etc.) pour solidifier le réseau électrique dans la municipalité de Preissac pour rendre la situation acceptable aux Preissacois et preissacoises.

16. RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS DOSSIERS;

16. Répartition des différents dossiers.

Madame la pro maire dépose au conseil un document portant le titre « Porteurs de dossiers ». Ce document explique et identifie les personnes responsables des différents

dossiers municipaux qui feront l'objet d'investissement, de consultation, de préoccupation de la part du conseil dans le mandat 2017-2021.

17. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVE À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 750 400.00\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 DÉCEMBRE 2017;

218-12-2017

17. Résolution de concordance et de courte échéance relative à un emprunt par billets au montant de 750 400.00\$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Preissac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 750 400 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
254-2016	750 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 254-2016, la Municipalité de Preissac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement:

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par madame la pro-maire, Nicole Poulin et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Gérard Pétrin;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	40 500 \$	
2019.	41 700 \$	
2020.	42 900 \$	
2021.	44 200 \$	
2022.	45 500 \$	(à payer en 2022)
2022.	535 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 254-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

18. SOUMISSIONS POUR ÉMISSION DE BILLETS;

219-12-2017

18. Soumissions pour émission de billets.

Date d'ouverture :	12 décembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7700 %
Montant :	750 400 \$	Date d'émission :	19 décembre 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2017, au montant de 750 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

40 500 \$	2,77000 %	2018
41 700 \$	2,77000 %	2019
42 900 \$	2,77000 %	2020
44 200 \$	2,77000 %	2021
581 100 \$	2,77000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,77000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

40 500 \$	2,00000 %	2018
41 700 \$	2,10000 %	2019
42 900 \$	2,25000 %	2020
44 200 \$	2,40000 %	2021
581 100 \$	2,70000 %	2022

Prix : 98,61900

Coût réel : 2,97701 %

3 -CAISSE DESJARDINS D'AMOS

40 500 \$	3,05000 %	2018
41 700 \$	3,05000 %	2019
42 900 \$	3,05000 %	2020
44 200 \$	3,05000 %	2021
581 100 \$	3,05000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,05000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Preissac accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2017 au montant de 750 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 254-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

19. SABLEUSE SUR CAMION FORD F450;

220-12-2017

19. Sableuse sur camion Ford F450.

ATTENDU QUE la municipalité est en attente de la décision des assureurs dans le dossier du camion à neige;

ATTENDU QUE nous devons envisager différentes solutions pour faire le déneigement pour la saison 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à regarder différents scénarios pour avoir les outils et/ou équipements nécessaires pour donner un service de déneigement aux citoyens de Preissac.

DE PRÉPARER un devis d'appel d'offres si nécessaire pour acheter un camion usagé de déneigement qui permettra de remplir les obligations qui incombent à la municipalité.

D'AUTORISER l'achat si nécessaire d'une sableuse de 4.5 verges qui s'installe dans la boîte du camion de marque « TWIN » au montant de 14,406.37 \$

20. VARIA;

20. Varia.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

21. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Déneigement sur la rue des Rapides
- Radar au coin de l'avenue Principale et la rue des Rapides

Les Membres du conseil municipal ont répondu aux questions du citoyen.

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

221-12-2017

22. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 35.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PROMAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 19 décembre 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, mesdames les conseillères, Nicole Poulin, Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers Maxime Tancrede, et Aldée Langlois.

Conseillers absents : Madame Manon Derome et monsieur Rémi Pelletier

Étaient également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2018
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
5. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2018
7. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (0)

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

222-12-2017

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la conseillère, Nicole Poulin il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018;

223-12-2017

3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2018.

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes sur la valeur foncière	2 458 790,00\$
Taxes sur une autre base	5 540,00\$
Paiements tenant lieu de taxes	2 000,00\$
Autres revenus de sources locales	55 444,00\$
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	296 031,00\$
Total	2 817 805,00\$

DÉPENSES ET IMMOBILISATIONS

Administration générale	634 292,00\$
Sécurité publique	253 703,00\$
Transport	647 400,00\$
Hygiène du milieu	193 857,00\$
Aménagement, urbanisme et développement	151 500,00\$
Loisirs et culture	185 800,00\$
Frais de financement	28 500,00\$
Transfert aux activités d'investissement (immobilisations)	693 500,00\$
Affectation du surplus accumulé	(11 247,00\$)
Total	2 817 805,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement que le budget de l'exercice financier 2018 soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

224-12-2017

4. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

2018

Classification	Description	Montant en \$
Administration	-Appareils de communication	18 000 \$
	-Machineries, outillage et équipement	25 000 \$
	-Ameublement et équipement de bureau	7 000 \$
	-Aménagement des locaux du 6 des Rapides	25 000 \$
Sécurité publique	-Appareils respiratoires	60 000 \$
	-Amélioration camion 602	3 500 \$
Transport	-Infrastructures (chemins)	150 000 \$
	-Machineries, outillage et équipement	40 000 \$
	-Mise à niveau du chemin des Riverains	120 000 \$
Hygiène du milieu	-Achat de conteneurs pour déchets et matières recyclables, bacs à composte	25 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	-Installation tour Wi-Fi phase 2/ communications cellulaires	25 000 \$
	-Panneaux d'information	20 000 \$
	-Embellissement	25 000 \$
	-Passerelle et sentiers	10 000 \$
	-Sentier de vélo de montagne et multi usage	15 000 \$
Loisirs et culture	-Salle multi usage (Complexe récréatif Jacques Massé)	25 000 \$
	-Quai municipal et rampe de mise à l'eau secteur des rapides	20 000 \$
	-Aménagement terrains de camping	30 000 \$
	-Balisage des lacs	50 000 \$
	Total année 2018	693 500 \$

2019

Projet	Description	Montant en \$
		0 \$
	Total année 2019	0 \$

2020

Projet	Description	Montant en \$
	Total année 2020	0 \$

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018;

225-12-2017

5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2018.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC
RÈGLEMENT NO 263-2017**

Règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2018

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 12 décembre 2017;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 12 décembre 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2018 et portant le numéro 263-2017 soit adopté.

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0,8422 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2018, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

SECTION III TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 3 : Qu'une taxe de 2,8432 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2018;

SECTION IV TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS D'UNE VALEUR DE MOINS D'UN MILLION DE DOLLARS

Article 4 : Qu'une taxe de 2,8432 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités industrielles portées au rôle d'évaluation ayant une valeur de moins d'un million de dollars, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2018;

SECTION V TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS D'UNE VALEUR D'UN MILLION DE DOLLARS ET PLUS

Article 5 : Qu'une taxe de 3,7899 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités industrielles portées au rôle d'évaluation ayant une valeur de plus d'un million de dollars, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2018;

SECTION VI	TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES RIVERAINS
Article 6 :	Qu'un tarif annuel de 162,94 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2018 pour tous les bénéficiaires de ce service.
SECTION VII	LOCATIONS
Article 7 :	Salle du Centre récréatif Jacques Massé : 300,00 \$ Terrain au camping municipal pour la saison 2017 : 350,00 \$ Rétrocaveuse : 120,00 \$ / heure
SECTION VIII	DIVERS
Article 8 :	Vente de matériel : coûtant
SECTION IX	TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE
Article 9 :	Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;
Article 10 :	Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;
Article 11 :	Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.
SECTION X	MODE DE PAIEMENT
Article 12 :	Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante : Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte; Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent; Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent; Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible; Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION XI

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 13 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 12 décembre 2017
Présentation du projet de règlement : 12 décembre 2017
Adoption : 19 décembre 2017
Publication : 20 décembre 2017

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général/
secrétaire-trésorier

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2016

6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2016.

Aucune question

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

226-12-2017

7. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 19 h 05.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier